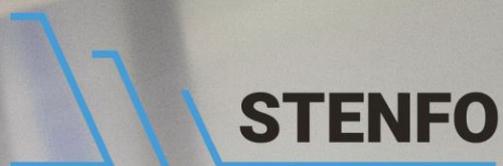




# RAPPORT ANNUEL

2020



Fonds de désaffectation pour  
les installations nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires

Rapport de la Commission administrative du fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et du fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires STENFO (CA STENFO) au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), à l'intention du Conseil fédéral et des propriétaires d'installations tenus de verser des contributions conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17).

Le rapport annuel rend compte de l'organisation et des activités (chapitre 1), du calcul des coûts et de la réserve des fonds (chapitre 2), du placement de la fortune des fonds et de la situation financière (chapters 3 et 4) des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs au cours de l'année considérée. Le rapport de l'organe de révision est inclus à la fin de ce rapport (chapitre 5).

**Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires**  
**Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**

Secrétariat:

ATAG Organisations économiques SA

Case postale 1023

Eigerplatz 2

3000 Berne 14

Site web: [www.stenfo.ch](http://www.stenfo.ch)

E-mail: [stenfo@awo.ch](mailto:stenfo@awo.ch)

Téléphone: +41 (0)31 380 79 61

Rapport annuel 2020

24 juin 2021

Photo de couverture © BKW

L'emploi de la forme masculine implique également la forme féminine, sauf indication contraire.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>L'ESSENTIEL EN BREF</b>	<b>5</b>
<b>DAS WESENTLICHE IN KÜRZE</b>	<b>6</b>
<b>1. ORGANISATION</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Fonds de désaffectation et de gestion des déchets STENFO</b>	<b>7</b>
<b>1.2 Organes et comités</b>	<b>9</b>
1.2.1 Commission administrative CA	9
1.2.2 Secrétariat	9
1.2.3 Organe de révision	9
1.2.4 Comité de la commission administrative CCA	10
1.2.5 Comité de placements CP	10
1.2.6 Comité en charge des coûts CC	10
1.2.7 Autorité de surveillance	10
<b>1.3 Activités</b>	<b>10</b>
1.3.1 Commission administrative CA	10
1.3.2 Comité de la commission administrative CCA	12
1.3.3 Comité de placements CP	12
1.3.4 Comité en charge des coûts CC	13
1.3.5 Secrétariat	14
<b>2. ÉTUDE DE COUTS</b>	<b>15</b>
<b>2.1 Coûts de désaffectation et de gestion des déchets</b>	<b>15</b>
2.1.1 Historique	16
2.1.2 Bases du calcul des contributions.	17
2.1.3 Coûts de désaffectation	17
2.1.4 Coûts de gestion des déchets	18
<b>2.2 Réserve du fonds et contributions annuelles</b>	<b>19</b>
2.2.1 Réserve du fonds	19
2.2.2 Contributions annuelles	19
<b>3. PLACEMENT DE LA FORTUNE DES FONDS</b>	<b>21</b>
<b>3.1 Vue d'ensemble</b>	<b>21</b>
<b>3.2 L'année de placement 2020</b>	<b>21</b>
3.2.1 Évolution des marchés de placement	21
3.2.2 Fonds de désaffectation	22
3.2.3 Fonds de gestion des déchets	23
<b>3.3 Rendements réels dans le temps</b>	<b>23</b>
3.3.1 Rendement cible et réel du fonds de désaffectation	23
3.3.2 Rendement cible et réel du fonds de gestion des déchets	25
<b>3.4 Organisation et stratégie de placement</b>	<b>26</b>
3.4.1 Fonds de désaffectation	27
3.4.2 Fonds de gestion des déchets	28
<b>3.5 Gestionnaires de fortune</b>	<b>29</b>
<b>3.6 Durabilité</b>	<b>30</b>
<b>3.7 Dépositaire central / Solution de Managed accounts</b>	<b>31</b>

<b>4.</b>	<b>RAPPORTS FINANCIERS</b>	<b>32</b>
<b>4.1</b>	<b>Comptes annuels 2020 Fonds de désaffectation</b>	<b>32</b>
4.1.1	Bilan au 31.12.2020	32
4.1.2	Compte de résultat et Compte du fonds 2020	33
4.1.3	Annexe aux comptes annuels 2020	34
<b>4.2</b>	<b>Comptes annuels 2020 Fonds de gestion des déchets</b>	<b>42</b>
4.2.1	Bilan au 31.12.2020	42
4.2.2	Compte de résultat et Compte du fonds 2020	43
4.2.3	Annexe aux comptes annuels 2020	44
<b>5.</b>	<b>RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION</b>	<b>52</b>
<b>5.1</b>	<b>Rapport de l'organe de révision du fonds de désaffectation au 31.12.2020</b>	<b>52</b>
<b>5.2</b>	<b>Rapport de l'organe de révision du fonds de gestion des déchets au 31.12.2020</b>	<b>54</b>
<b>6.</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>56</b>

## L'ESSENTIEL EN BREF

Un fonds de désaffectation et un fonds de gestion (STENFO) ont été créés pour la mise hors service prévisible des centrales nucléaires suisses et pour l'élimination des déchets radioactifs. Les exploitants de ces centrales alimentent ces fonds de manière à disposer des moyens nécessaires pour la désaffectation des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs (art. 77, al. 1, LENu). La Commission administrative (CA) du STENFO est l'organe directeur et prend toutes les décisions importantes (art. 81 LENu).

Les coûts de désaffectation et de gestion sont réévalués tous les cinq ans et contrôlés par des experts externes indépendants. Cette procédure permet d'assurer que les nouveaux éléments et les nouvelles expériences acquis à l'étranger sont pris en compte dans le calcul des coûts. Sur la base d'un arrêt du Tribunal fédéral de février 2020, la compétence pour la fixation des coûts revient à la CA STENFO, conformément à la LENu.

Le STENFO a pour objectif principal de faire en sorte que les moyens des fonds soient suffisants pour couvrir les coûts effectifs de désaffectation et de gestion.

Dans une proposition adressée au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la CA STENFO s'était déjà exprimée, en décembre 2017, sur le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion, sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16). Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral de février 2020, il a fallu réévaluer la situation et, sur cette base, déterminer la nécessité d'adapter à nouveau le calcul des coûts. Cela a été fait en décembre 2020 concernant certains points. Les coûts totaux estimés par la CA STENFO s'élèvent à CHF 23,856 milliards (coûts de désaffectation CHF 3,779 milliards, coûts de gestion des déchets CHF 20,077 milliards). Cela représente CHF 372 millions de plus que ce qui a été proposé au DETEC en 2017. Sur cette base, la CA STENFO détermine les contributions définitives des exploitants des centrales nucléaires pour la période de taxation 2017 - 2021.

En raison de la pandémie de COVID-19, le STENFO a également été confronté à une situation difficile sur les marchés d'investissement au cours de l'année sous revue. Malgré un environnement difficile et une forte volatilité, il a heureusement été possible de générer un rendement positif d'environ 4%.

## DAS WESENTLICHE IN KÜRZE

Für die absehbare Ausserbetriebnahme der Schweizer Kernkraftwerke und für die Entsorgung der radioaktiven Abfälle wurden ein Stilllegungs- und ein Entsorgungsfonds (STENFO) geschaffen. Die Betreiber der Kernkraftwerke zahlen in diese beiden Fonds ein, so dass die erforderlichen Gelder für die Stilllegung der Kernkraftwerke und Entsorgung der radioaktiven Abfälle in den Fonds vorhanden sind (Art. 77 Abs. 1 KEG). Die Verwaltungskommission (VK) von STENFO ist das Leitungsorgan und trifft alle wichtigen Entschiede (Art. 81 KEG).

Die Kosten der Stilllegung und Entsorgung werden alle fünf Jahre neu berechnet und von unabhängigen externen Experten überprüft. Mit diesem Vorgehen wird sichergestellt, dass sowohl neue Erkenntnisse als auch Erfahrungen aus dem Ausland in der Kostenberechnung jeweils berücksichtigt werden. Zuständig für die Kostenfestsetzung ist aufgrund eines Urteils des Bundesgerichtes vom Februar 2020 gemäss KEG die VK STENFO.

Das primäre Ziel von STENFO ist, dass die Fondsmittel ausreichen, um dereinst die effektiv anfallenden Stilllegungs- und Entsorgungskosten zu decken.

Die VK STENFO hatte sich bereits im Dezember 2017 in ihrem Antrag ans Eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) zur voraussichtlichen Höhe der Stilllegungs- und Entsorgungskosten gemäss Kostenstudie 2016 (KS16) geäussert. Nach dem Urteil des Bundesgerichts vom Februar 2020 galt es die Situation erneut einzuschätzen und darauf basierend festzustellen, ob die Kostenberechnung nochmals angepasst werden muss. Dies ist im Dezember 2020 in einigen Punkten geschehen. Die von der VK STENFO festgelegte voraussichtliche Höhe der Gesamtkosten beträgt CHF 23.856 Milliarden (Stilllegungskosten CHF 3.779 Milliarden, Entsorgungskosten CHF 20.077 Milliarden). Das sind CHF 372 Millionen mehr als im Jahr 2017 dem UVEK beantragt wurden. Auf dieser Basis verfügt die VK STENFO die definitiven Beiträge der Betreiber der Kernkraftwerke für die Veranlagungsperiode 2017 - 2021.

Auch STENFO war bedingt durch COVID-19 im Berichtsjahr mit einer herausfordernden Situation auf den Anlagemärkten konfrontiert. Trotz dem schwierigen Umfeld mit hoher Volatilität konnte erfreulicherweise eine positive Rendite von rund 4 % erwirtschaftet werden.

# 1. ORGANISATION

## 1.1 Fonds de désaffectation et de gestion des déchets STENFO

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires ont été créés respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 1<sup>er</sup> avril 2000 et ont leur siège à Berne. Les deux fonds sont affectés au DETEC et appartiennent aux unités administratives décentralisées (art. 2, al. 3 LOGA) de l'administration fédérale dotées de l'autonomie juridique (art. 7a, al. 1, let. c et annexe 1, let. B, ch. VII.2.2.2 OLOGA).

### Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Le fonds de désaffectation assure le financement des **coûts de désaffectation** (art. 77, al. 1 LENU). Les coûts de désaffectation sont encourus pendant la désaffectation et le démantèlement des installations nucléaires mises hors service ainsi que pendant l'évacuation des déchets ainsi produits. La désaffectation d'une installation nucléaire s'achève environ 15 ans après l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance (ADFP).

### Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Le fonds de gestion des déchets assure le financement des **coûts de gestion des déchets** (art. 77, al. 2 LENU). Sont considérés comme coûts de gestion des déchets tous les coûts liés à la gestion des déchets d'exploitation radioactifs et des éléments de combustibles usés après l'ADFP jusqu'à la fermeture du dépôt en couches géologiques profondes dans une centaine d'années.

Les coûts de gestion des déchets encourus pendant le fonctionnement de puissance (avant l'ADFP) sont supportés par les exploitants eux-mêmes. Des provisions correspondantes sont constituées à cet effet (art. 19 OFDG).

### Mission de base du STENFO

Assurer le financement des coûts de désaffectation et de gestion des déchets encourus (coûts D&G) conformément à l'art. 77 LENU et à l'OFDG.

### Principe du pollueur-payeur

Les deux fonds sont financés par les contributions des propriétaires d'une installation nucléaire ou d'une centrale nucléaire, de sorte que tous les coûts D&G encourus puissent être couverts (art. 77, al. 3 LENU en relation avec l'art. 6 OFDG).

### Propriétaires tenus de verser des contributions et ZWILAG

Les propriétaires d'installations nucléaires suivants versent des contributions au fonds de désaffectation et au fonds de gestion des déchets (art. 77, al. 3 LENU):

Site	Propriétaire	Abréviation
Mühleberg	BKW Energie AG	KKM
Beznau	Axpo Power AG	KKB I & II
Gösgen	Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	KKG
Leibstadt	Kernkraftwerk Leibstadt AG	KKL
Würenlingen	Zwischenlager Würenlingen AG	ZWILAG

Tableau 1: Vue d'ensemble des centrales nucléaires suisses (avec sites d'entreposage communs).

L'**obligation de verser des contributions** commence avec la mise en service de l'installation nucléaire et se termine avec l'achèvement de la désaffectation de l'installation nucléaire concernée (art. 7 en relation avec l'art. 8 OFDG). Même après la fin de l'obligation de verser des contributions, il existe une obligation de fournir des versements complémentaires en cas de couverture insuffisante (art. 80 LENU).

**Durée d'exploitation:**<sup>1</sup> Le **calcul des coûts** se base sur une durée d'exploitation présumée de 50 ans. Sur la base des indications du propriétaire, la CA STENFO peut ordonner la prise en considération d'une durée d'exploitation différente (art. 4, al. 3 OFDG).

On admet également une durée d'exploitation de 50 ans pour calculer la **période déterminante pour le versement des contributions** (art. 8 OFDG) Si une centrale peut être exploitée plus longtemps, le DETEC adapte la base de calcul (art. 8, al. 3 OFDG).

	Fonctionnement de puissance	Durée d'exploitation	ADFP <sub>modèle</sub>
KKM	1972 - 2019 (47 ans)	50 ans	2022 (ADFP <sub>réel</sub> 2019)
KKB	1970 - illimité	51 ans	2021
KKG	1979 - illimité	50 ans	2029
KKL	1984 - illimité	50 ans	2034

**Tableau 2:** Vue d'ensemble du début du fonctionnement de puissance et de la période d'exploitation présumée pour le modèle de calcul actuariel au moyen duquel sont calculées les contributions annuelles à verser par les propriétaires des installations. KKM: Le fonctionnement de puissance a été définitivement arrêté en 2019. La durée de la désaffectation est estimée à environ 15 ans. KKB: Le DETEC a augmenté la durée d'exploitation présumée à 51 ans en 2020.

### Coûts et contributions

Le montant prévu des coûts D&G est recalculé tous les cinq ans au moyen d'une **étude de coûts** (EC) élaborée par les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions. Après un examen de l'étude de coûts par l'IFSN et des experts indépendants nationaux et internationaux, la CA STENFO détermine le **montant total des coûts** estimés. Ensuite, un modèle actuariel est utilisé pour calculer les **contributions** annuelles que doivent verser les propriétaires soumis à cette obligation.

Étude de coûts	Période de taxation
EC16	2017-2021
EC21	2022-2026
EC26	2027-2031
EC31	2032-2036

**Tableau 3:** Le montant des coûts D&G anticipés est recalculé tous les cinq ans et déterminé par la CA STENFO.

<sup>1</sup> La *durée d'exploitation présumée* sert de base au calcul des coûts D&G et de la durée de versement des contributions. Elle n'a aucun rapport avec la durée d'exploitation réelle des centrales nucléaires (actuellement illimitée).

## 1.2 Organes et comités

Les organes sont la commission administrative (CA), le secrétariat et l'organe de révision. Les membres de la CA STENFO ainsi que l'organe de révision sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans. Le secrétariat est nommé par la CA STENFO.

Les collaborateurs du DETEC et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN ne sont pas éligibles comme membres de la commission administrative ou de ses comités. Ces dispositions garantissent une stricte séparation des pouvoirs entre les fonds et les autorités de contrôle ou le régulateur.

### 1.2.1 Commission administrative CA

Au 31.12.2020, la CA STENFO élue par le Conseil fédéral était composée comme suit:

- Président: Raymond Cron, indépendant
- Vice-président: Michaël Plaschy, Alpiq Suisse SA
- Corina Albertini, indépendante (depuis le 01.12.2020)
- Elisabeth Beéry, indépendante
- Bernhard Berger, indépendant (depuis le 01.12.2020)
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances AFF, indépendant
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Irène Messerli, indépendante
- Christof Strässle, indépendant
- Suzanne Thoma, BKW AG

### 1.2.2 Secrétariat

Le secrétariat est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA à Berne. Les collaborateurs suivants travaillent principalement pour le STENFO:

Jusqu'au 31.12.2020

- Philipp Suter, directeur
- Peter Gasser, directeur adjoint
- Michael Brügger

À partir du 01.01.2021

- Peter Erni, directeur
- Michael Brügger, directeur adjoint
- Peter Gasser

A partir du 01.01.2021, Peter Erni reprend la direction de Philipp Suter et Michael Brügger reprend la direction adjointe de Peter Gasser.

### 1.2.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé PricewaterhouseCoopers SA, Berne comme organe de révision pour la législature 2020 - 2023.

#### **1.2.4 Comité de la commission administrative CCA**

Au 31 décembre 2020, le CCA STENFO se composait comme suit:

- Raymond Cron, président, directeur de l'assemblée générale
- Michaël Plaschy, vice-président
- Elisabeth Beéry, présidente du comité Coûts
- Christof Strässle, président du comité Placements

#### **1.2.5 Comité de placements CP**

Au 31 décembre 2020, le CP STENFO, nommé par la CA STENFO, se composait comme suit:

- Christof Strässle, président, indépendant
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances AFF, indépendant
- Benno Flury, indépendant
- Alex Hinder, indépendant
- Flavio Lingeri, BKW Energie AG
- Lukas Oetiker, Alpiq AG
- Ivana Reiss, indépendante
- Martha Scheiber, indépendante (depuis le 01.07.2020)
- Michael Sieber, Centralschweizerische Kraftwerke AG

#### **1.2.6 Comité en charge des coûts CC**

Au 31 décembre 2020, le CC STENFO, nommé par la CA STENFO, se composait comme suit:

- Elisabeth Beéry, présidente, indépendante
- Bernhard Berger, indépendant
- Michael Graff, indépendant
- Roland Grüter, Axpo Power AG
- Ines Günther, indépendante
- Philipp Hänggi, BKW Energie AG
- Alexander Puhner, Alpiq AG
- Franziska Helena Ritter, indépendante
- Birgit Rutishauser Hernandez, indépendante

#### **1.2.7 Autorité de surveillance**

Office fédéral de l'énergie (OFEN)

### **1.3 Activités**

#### **1.3.1 Commission administrative CA**

La CA STENFO est l'organe directeur des fonds de désaffectation et de gestion des déchets et prend toutes les décisions importantes. Les membres de la CA STENFO garantissent une activité irréprochable. La CA STENFO gère et coordonne notamment l'examen de l'étude de coûts (élaboration par l'exploitant, révision par le CC STENFO et des experts indépendants), détermine le montant prévisible des coûts totaux, calcule les contributions, prend et met en œuvre les décisions, gère et investit les contributions versées, examine les demandes de paiement et décide des remboursements.

La CA STENFO s'est réunie à trois reprises en 2020 et a notamment traité les affaires suivantes:

### **Personnel**

La révision de l'OFDG, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, prévoit que les exploitants ont droit à une représentation appropriée, mais au maximum à un tiers des sièges au sein de la CA STENFO, de ses comités ou des différents groupes spécialisés. En conséquence, Marcus Seiler (Axpo Services AG) a démissionné de son poste de membre du CP STENFO à la fin de 2019. Martha Scheiber a été élue comme nouveau membre indépendant du CP STENFO par la CA STENFO au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Suite à la démission de Thomas Kieliger en tant que membre de la CA STENFO et président du CC STENFO, Bernhard Berger, qui était déjà membre du CC STENFO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, a été élu comme nouveau membre indépendant de la CA STENFO par l'ensemble du Conseil fédéral. Elisabeth Beéry, qui siège comme membre indépendant de la CA STENFO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été élue comme nouvelle présidente du CC STENFO par la CA STENFO.

En outre, Corina Albertini a été élue par le Conseil fédéral au complet comme nouveau membre indépendant de la CA STENFO à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### **Placement de fortune en commun**

Le placement de fortune en commun des fonds de désaffectation et de gestion des déchets a été mis en œuvre rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le placement de fortune en commun permet de réduire les coûts annuels récurrents de plus de CHF 500 000.

### **Coûts totaux selon EC16 et contributions définitives 2017 - 2021**

La CA STENFO doit veiller à ce que les deux fonds puissent couvrir les frais D&G encourus à l'avenir. Par conséquent, la CA STENFO a déterminé le 2 décembre 2020 le total des coûts prévisibles sur la base de l'EC16. Voir également le point 2.1 sur les coûts de désaffectation et de gestion des déchets (page 15).

### **Contributions**

Les contributions définitives 2017 - 2021 ont été calculées à l'aide du modèle actuariel sur la base des coûts totaux. Les contributions définitives seront communiquées aux exploitants par notification de la décision en 2021. Conformément à la décision du Tribunal fédéral (2C\_440/2019 du 6 février 2020), la détermination des coûts totaux incombe à la CA STENFO.

### **Événement pour l'ensemble des membres des organes et comités du STENFO**

Suite aux élections générales pour le mandat actuel 2020 - 2023, un événement a été organisé pour tous les membres des organes et comités du STENFO le 19 février 2020 à St-Ursanne (laboratoire de roches du Mont Terri). L'objectif de cet événement était, d'une part, de permettre aux membres nouvellement élus de faire connaissance et, d'autre part, de discuter des bases du travail dans les comités et des principes de la collaboration avec les membres.

### **Modèle actuariel**

Comme pour les calculs, les modifications du modèle doivent être effectuées indépendamment par le secrétariat du STENFO (pouvoir décisionnel) et la *Commission financière pour la gestion des déchets des centrales de swissnuclear (Cofi-G)* des exploitants des centrales. Cette procédure permet de vérifier la plausibilité des calculs et des modifications apportées au modèle lui-même.

### **Nouvelle étude de coûts**

L'EC16 sera suivie de l'EC21. En conséquence, la CA STENFO a défini les exigences pour la préparation de l'E21 le 2 décembre 2020. Conformément à ces exigences, swissnuclear<sup>2</sup> élabore l'EC21 pour le compte des exploitants. Il sera soumis à la CA STENFO à l'automne 2021 pour examen. Sur la base de l'EC21 révisée et en s'appuyant sur les plans de désaffectation, le programme de gestion des déchets et les résultats techniques et scientifiques actuels, les coûts totaux prévisibles sont ensuite déterminés (sur la base de différents paramètres d'entrée tels que le taux de renchérissement, le rendement des placements, les majorations et déductions sur les coûts de base, les coûts de gestion du fonds, les risques et les opportunités, les contributions annuelles à ZWILAG, etc.) et les contributions 2022 - 2026 sont calculées à l'aide du modèle actuariel.

### **Directives relatives aux versements**

La révision de l'OFDG au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a permis de régler nouvellement les conditions et les modalités de paiement des moyens du fonds aux propriétaires. Les dispositions détaillées du processus de paiement ont été définies par le STENFO dans les «Directives relatives aux versements» qui sont également entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces changements sont répertoriés et documentés en conséquence dans le système de contrôle interne (SCI).

### **Gestion des risques**

Le catalogue des risques a été revu et légèrement adapté en ce qui concerne la liste des risques et des responsables de la maîtrise de chaque risque, ainsi que l'évaluation des différents risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact.

### **Bases du travail de la CA STENFO**

Au cours de l'année sous revue, la CA STENFO a mené une réflexion sur les bases et les principes de son travail.

#### **1.3.2 Comité de la commission administrative CCA**

Le CCA STENFO gère les affaires courantes sur mandat de la CA STENFO. Le CCA STENFO remet un rapport trimestriel à l'OFEN, notamment concernant les affaires courantes ainsi que l'évolution et l'état de la fortune. Il est également responsable de la communication interne et externe, et informe la CA STENFO de ses activités.

Le CCA STENFO a tenu cinq réunions en 2020. Lors de quatre réunions trimestrielles, le CCA STENFO a rendu compte à l'autorité de surveillance (OFEN) des affaires en cours ainsi que de l'évolution et de l'état de la fortune des deux fonds.

#### **1.3.3 Comité de placements CP**

Le CP STENFO est l'organe de direction, de coordination et de surveillance de la gestion de la fortune. Le CP STENFO surveille, en accord avec le service chargé du contrôle des investissements, l'activité des gérants de fortune et le respect des directives, des principes et des restrictions en matière de placement, et remet un rapport trimestriel à la CA STENFO.

Le CP STENFO a tenu quatre séances ordinaires ainsi qu'une retraite au cours de l'exercice.

---

<sup>2</sup> Les intérêts communs des sociétés d'exploitation des installations nucléaires suisses sont représentés par swissnuclear.

En 2020, le CP STENFO s'est concentré sur les thèmes de la stratégie de placement, du capital-investissement et de la durabilité, en plus de ses tâches habituelles. Au cours de l'année, le CP STENFO a également entrepris la révision périodique de la stratégie de placement au moyen d'une étude de gestion actif-passif (ALM). À cette fin, le modèle de simulation existant a été adapté à la nouvelle OFDG (au 01.01.2020) et aux données actualisées sur les coûts, et diverses simulations ont été réalisées concernant les valeurs cibles, l'évolution de la valeur des contributions et les effets sur les fonds propres des propriétaires de centrales nucléaires. Sur la base des résultats et des considérations relatives à la capacité de risque, le CP STENFO a effectué des analyses de la stratégie de placement optimale pour les fonds et les a fait examiner par un tiers indépendant. Le processus de révision est en cours et il s'achèvera au cours du premier semestre 2021.

Le CP STENFO a examiné les solutions d'investissement existantes dans le domaine du capital-investissement et a développé des alternatives offrant un meilleur rapport risque-rendement. Sur cette base, le mandat a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres et les offres ont été évaluées de manière exhaustive. Le tout a été complété par des présentations et des négociations contractuelles approfondies. Le CP STENFO a finalement décidé de renouveler sa collaboration avec BlackRock.

Le comité a examiné à plusieurs reprises la prise en compte de considérations environnementales dans le processus de placement. Tous les gestionnaires de fortune ont ainsi été invités à fournir un extrait complet de leurs portefeuilles respectifs, afin de pouvoir évaluer, à l'aide de l'outil PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), les actifs détenus à un niveau agrégé et, sur cette base, fixer des objectifs normatifs pour les deux fonds. Malheureusement, des problèmes techniques liés à l'outil ont entraîné des retards, et les travaux se prolongeront donc jusqu'en 2021.

#### **1.3.4 Comité en charge des coûts CC**

Le CC STENFO élabore les exigences relatives aux études de coûts et les vérifie, calcule les contributions, vérifie les plans de constitution des provisions, assure le controlling et surveille le paiement des moyens des fonds.

Le CC STENFO s'est réuni quatre fois en 2020. Diverses réunions de groupes de travail ont en outre été organisées. Outre ses tâches habituelles, le CC STENFO s'est concentré sur les thèmes suivants en 2020:

Dans sa décision du 6 février 2020, le Tribunal fédéral a chargé la CA STENFO de déterminer le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets conformément à l'**EC16**. De son côté, cette dernière a chargé le CC STENFO d'évaluer d'éventuelles nouvelles conclusions. Le CC STENFO a traité la question le 21 août 2020 et le 23 octobre 2020 et a demandé à la CA STENFO d'augmenter le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets par rapport à la demande initiale. Sur cette base, le CC STENFO a ensuite calculé les contributions annuelles pour 2017 – 2021 et a demandé à la CA STENFO de les chiffrer en conséquence.

Les **exigences relatives à l'EC21** ont également dû être réévaluées par le CC STENFO suite à une décision similaire du Tribunal fédéral. Celles-ci pourraient être adoptées moyennant une demande en ce sens auprès de la CA STENFO.

Dans le cadre du **contrôle de l'EC21**, la procédure d'engagement des experts en coûts de désaffectation et de post-exploitation, en gestion des déchets et en marge de sécurité a été achevée et la CA STENFO a été chargée de sélectionner ces experts.

Sur la base des modifications apportées à l'OFDG, de nouvelles directives sur les modalités de paiement des moyens des fonds sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un **contrôleur de projet indépendant**, Brandenberger + Ruosch AG, a été choisi pour assurer la mise en œuvre concrète et soutenir le CC STENFO dans le **processus de paiement**. Les premiers rapports succincts du contrôleur de projet sur les rapports trimestriels de BKW Energie AG, les demandes de lignes de crédit et les budgets d'Axpo Power AG et de BKW Energie AG ont été discutés au sein du CC STENFO et ajustés avec le contrôleur de projet. Une demande d'Axpo Power AG concernant le paiement des coûts de gestion des déchets avant la mise hors service définitive de KKB pour l'année 2021 a été reportée pour un examen plus détaillé.

### **1.3.5 Secrétariat**

Le secrétariat des deux fonds est tenu par ATAG Organisations économiques SA sur la base d'un mandat. Le secrétariat se charge des affaires courantes, selon les instructions du CCA STENFO, établit le budget annuel des frais de gestion à l'intention de la CA STENFO, contrôle les calculs du CC STENFO et participe aux séances de la CA STENFO et de ses comités avec voix consultative.

## 2. ÉTUDE DE COÛTS

Les coûts prévisibles de désaffectation et de gestion des déchets sont recalculés par les exploitants tous les cinq ans. À cette fin, swissnuclear prépare une étude de coûts détaillée qui sera examinée par STENFO et des experts indépendants. Cette approche permet de prendre en compte les nouvelles informations relatives à la désaffectation des centrales nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs et d'actualiser tous les cinq ans les prévisions de coûts correspondantes.

L'étude de coûts 2016 (EC16) a été réalisée selon une nouvelle méthode de calcul des coûts et contrôlée par des experts indépendants sur la base d'un nouveau concept de contrôle. Les recommandations de l'IFSN ressortant de l'étude de coûts 2011 (EC11) ont été intégrées en conséquence.

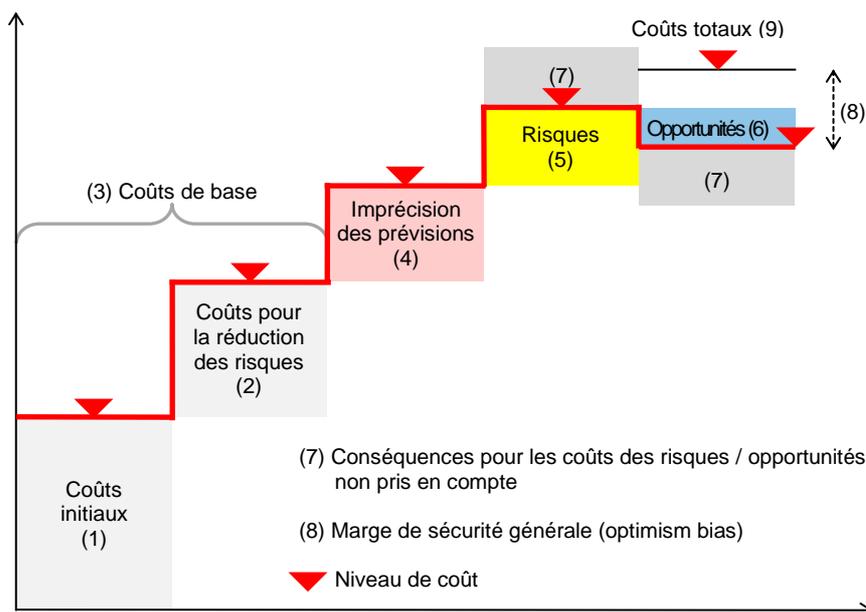


Illustration 1: Décomposition des coûts dans l'EC16.

L'EC16 présente une décomposition des coûts dans un souci de transparence (voir Illustration 1). Des coûts supplémentaires liés à la réduction des risques s'ajoutent ainsi aux coûts de base, mais en prenant également en compte les opportunités qui présentent un potentiel de réduction des coûts. Il faut ensuite ajouter une marge de sécurité générale, ce qui permet d'obtenir les coûts totaux prévisibles de la désaffectation et de la gestion des déchets. Cette méthodologie sera également utilisée pour l'EC21, qui sera élaborée en 2021 et révisée par la suite.

### 2.1 Coûts de désaffectation et de gestion des déchets

Le montant prévisible des coûts totaux selon l'EC16 a été déterminé le 2 décembre 2020 par la commission STENFO à CHF 3,779 milliards pour la désaffectation et CHF 20,077 milliards pour la gestion des déchets, soit un total de CHF 23,856 milliards.

Les propriétaires tenus de verser les contributions ont la possibilité de faire recours contre cette détermination du montant prévisible des coûts totaux et contre les contributions annuelles définitives qui en résultent pour 2017 – 2021. BKW Energie AG a fait usage de cette possibilité.

### 2.1.1 Historique

La détermination relativement tardive des coûts totaux prévus sur la base de l'EC16 pour la période de taxation 2017 – 2021 est due au fait que les propriétaires tenus de verser les contributions avaient déposé un recours contre la décision du DETEC relative aux coûts. Ces procédures ont été menées à travers toutes les instances. Dans son arrêt du 6 février 2020, le Tribunal fédéral a finalement admis le recours des exploitants de la centrale et a réattribué la responsabilité de la détermination des coûts totaux prévisibles à la CA STENFO au lieu du DETEC.

#### Chronologie des événements

<b>Novembre 2016</b>	Remise de l'étude de coûts 2016 (EC16) par swissnuclear
<b>2017</b>	Révision indépendante de l'EC16
<b>Décembre 2017</b>	Demande du STENFO au DETEC pour la détermination des coûts EC16
<b>Avril 2018</b>	Décision du DETEC relative à la détermination des coûts EC16
<b>2018/2019</b>	Recours de l'opérateur auprès de l'administration fédérale ou du tribunal fédéral
<b>Février 2020</b>	Le recours est accepté par le Tribunal fédéral
<b>Décembre 2020</b>	Décision du STENFO relative à la détermination des coûts EC16

	swissnuclear remis 2016	CA STENFO Demande 2017	DETEC Décision 2018	CA STENFO Décision 2020
<b>Total</b>	<b>21,767 mrd</b>	<b>23,484 mrd</b>	<b>24,581 mrd</b>	<b>23,856 mrd</b>
Prairie verte/brune (0,23 mrd)	100 % Prairie brune	20 % Prairie brune	0 % Prairie brune	0 % Prairie brune
Dépôt combiné (1,6 mrd)	50 % d'opportunité	40 % d'opportunité	0 % d'opportunité	20 % d'opportunité
Indemnisations (0,8 mrd)	400 mio	400 mio	800 mio	400 mio
Marge de sécurité	0 %	5 %/12,5 %	5 %/12,5 %	5 %/12,5 %
Comparaison en %	100 %	107,9 %	112,9 %	109,6 %

**Tableau 4:** Détermination des coûts totaux prévisibles par la CA STENFO en décembre 2020, y compris la part de la Confédération. Chiffres en CHF.

### 2.1.2 Bases du calcul des contributions.

Les coûts de désaffectation et surtout de gestion des déchets seront supportés sur une très longue période. Les dépôts ne seront pas fermés avant une centaine d'années. Les contributions doivent être payées pendant la période d'exploitation, l'obligation de verser des contributions prenant fin après l'achèvement de la désaffectation de l'installation nucléaire concernée.

Les fonds doivent ainsi être constitués pendant la période d'exploitation de manière à pouvoir financer tous les coûts D&G encourus, en tenant compte de la réserve du fonds au moment de la mise hors service et du rendement attendu de la fortune.

Les contributions doivent être calculées de manière à ce que, au moment de la mise hors service définitive, le capital respectif du fonds augmenté du rendement attendu de la fortune puisse couvrir les coûts D&G prévisibles. Concrètement, on considère un rendement des placements de 2,1% (après déduction des coûts de gestion de la fortune, y compris les commissions bancaires et droits de timbre) et un taux de renchérissement de 0,5% (art. 3a en relation avec l'annexe 1 OFDG, état au 01.01.2020).

### 2.1.3 Coûts de désaffectation

Les coûts de désaffectation se décomposent comme suit:

Coûts de désaffectation	KKB <sup>1</sup>	KKM	KKG	KKL	ZWILAG	Total
<b>Frais encourus jusqu'en 2015</b>	0	19	0	0	0	19
<b>Frais futurs à partir de 2016 EC16 BP16</b>						
<b>Coûts de base</b>	<b>746</b>	<b>460</b>	<b>682</b>	<b>884</b>	<b>123</b>	<b>2'895</b>
Imprécision des prévisions	95	39	77	102	15	328
Risques	128	79	120	152	22	501
Opportunités	-21	-7	-20	-53	-7	-108
Opportunité «Prairie brune» (supprimé; 46 mio)	0	0	0	0	0	0
Marge de sécurité générale (5%)	37	23	34	44	6	144
<b>Supplément sur les coûts de base</b>	<b>239</b>	<b>134</b>	<b>211</b>	<b>245</b>	<b>36</b>	<b>865</b>
Total des coûts futurs à partir de 2016	985	594	893	1'129	159	3'760
<b>Coûts totaux EC16 BP16</b>	<b>985</b>	<b>613</b>	<b>893</b>	<b>1'129</b>	<b>159</b>	<b>3'779</b>

**Tableau 5:** Aperçu des coûts de désaffectation (total) selon EC16 et base de prix 2016 en millions de francs pour chaque installation nucléaire. Les valeurs sont arrondies au million, ce qui peut entraîner des écarts dans les totaux. <sup>1)</sup> Y compris les coûts de démantèlement du site d'entreposage de KKB (ZWIBEZ).

Contrairement aux coûts de gestion des déchets, les coûts de désaffectation sont pratiquement indépendants de la durée d'exploitation considérée. Et à la différence des coûts de gestion des déchets, les coûts de désaffectation encourus avant l'ADFP pour les préparatifs techniques, la planification et l'élaboration du projet peuvent être payés par le fonds de désaffectation (art. 2 OFDG).

### 2.1.4 Coûts de gestion des déchets

Les producteurs de déchets radioactifs sont légalement tenus de les gérer sûrement et à leurs frais. Les coûts de gestion des déchets englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'élimination définitive et sûre des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires. Les principaux éléments de coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement ou la gestion des éléments de combustibles usés, le traitement centralisé et l'entreposage des déchets, ainsi que le stockage définitif des déchets radioactifs dans deux dépôts aménagés dans des couches géologiques profondes pour les déchets de haute activité (DHA) ainsi que pour les déchets de faible et moyenne activité (DFMA).

La couverture financière des coûts de gestion des déchets après l'ADFP est assurée par les contributions des exploitants des centrales dans le fonds de gestion des déchets radioactifs. Les coûts à couvrir par le fonds se montent, au total, à 20,077 milliards de francs.

Les coûts de gestion des déchets se décomposent comme suit:

Coûts de gestion des déchets	KKB	KKM	KKG	KKL	Total KKW	Confédération	Comp./arrond.	Total
<b>Frais encourus jusqu'en 2015</b>	<b>1'651</b>	<b>706</b>	<b>1'835</b>	<b>1'168</b>	<b>5'359</b>	<b>165</b>	<b>65</b>	<b>5'590</b>
<b>Coûts entreposage, transports</b>								
<b>Conteneurs, retraitement</b>								
<b>Frais futurs à partir de 2016 EC16 BP16</b>								
Coûts initiaux	2'311	1'077	2'592	3'418	9'400	797		10'197
Coûts de réduction des risques	77	42	93	120	331	39		370
Supplément sur les coûts de base	23	12	25	35	94	11		104
<b>Coûts de base</b>	<b>2'411</b>	<b>1'131</b>	<b>2'710</b>	<b>3'573</b>	<b>9'824</b>	<b>848</b>		<b>10'671</b>
Imprécision des prévisions	403	200	471	617	1'691	169		1'860
Risques	312	154	367	472	1'305	88		1'393
Majorations ou diminutions de coûts selon variantes d'emplacement	25	9	35	37	105	-13		92
Opportunités sans dépôt combiné	-41	-22	-50	-62	-175	-56		-230
Opportunité dépôt combiné 20%	-69	-36	-84	-106	-294	-32		-326
Marge de sécurité dépôt en couches géol. profondes (12,5%)	217	112	259	337	925	104		1'029
<b>Supplément sur les coûts de base</b>	<b>847</b>	<b>418</b>	<b>999</b>	<b>1'294</b>	<b>3'557</b>	<b>260</b>		<b>3'817</b>
Différence d'arrondi							-2	-2
<b>Total des coûts futurs à partir de 2016</b>	<b>3'258</b>	<b>1'548</b>	<b>3'709</b>	<b>4'867</b>	<b>13'381</b>	<b>1'108</b>	<b>-2</b>	<b>14'487</b>
<b>Coûts totaux EC16 BP16 avec dépôt combiné</b>	<b>4'909</b>	<b>2'254</b>	<b>5'544</b>	<b>6'035</b>	<b>18'740</b>	<b>1'273</b>	<b>63</b>	<b>20'077</b>

**Tableau 6:** Aperçu des coûts de gestion des déchets (total) selon EC16 et base de prix 2016 en millions de francs pour chaque installation nucléaire et au total. Les valeurs sont arrondies au million, ce qui peut entraîner des écarts dans les totaux.

Les coûts de gestion des déchets encourus avant l'ADFP (c'est-à-dire pendant le fonctionnement de puissance), tels que les déchets radioactifs provenant des opérations en cours, des inspections de la Nagra ou de l'entreposage provisoire, doivent être payés directement par les exploitants. Pour assurer le financement, les propriétaires doivent constituer des provisions et soumettre les plans de provisionnement à la CA STENFO pour approbation. De même, les exploitants remettent à la CA STENFO le rapport de contrôle de l'organe de révision sur le respect des plans de provisionnement et l'utilisation conforme de ces provisions.

## 2.2 Réserve du fonds et contributions annuelles

### 2.2.1 Réserve du fonds

Réserves du fonds de désaffectation par centrale et total au 31 décembre 2020 en millions de francs:

Désaffectation	KKB	KKM	KKG	KKL	ZWILAG	Total
Réserve du fonds	943	460	645	723	51	2'822
Réserve de l'année précédente	901	489	606	682	45	2'724

Tableau 7: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2020. Chiffres arrondis en millions de CHF.

Réserves du fonds de gestion des déchets par centrale et total au 31 décembre 2020 en millions de francs:

Gestion des déchets	KKB	KKM	KKG	KKL	Part de la Confédération	Total
Réserve du fonds	1'947	830	1'685	1'568	n/a	6'030
Réserve de l'année précédente	1'868	813	1'605	1'481	n/a	5'768

Tableau 8: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2020. Chiffres arrondis en millions de CHF.

### 2.2.2 Contributions annuelles

Les contributions annuelles pour la période de taxation 2017 – 2021 s'élèvent à CHF 186,7 millions pour la désaffectation et CHF 336,1 millions pour la gestion des déchets, soit un total de CHF 522,8 millions pour toute la période de taxation.

Les contributions annuelles sont calculées conformément aux dispositions de l'OFDG. Il convient donc de tenir compte de la deuxième révision de l'OFDG, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par conséquent, les contributions annuelles pour la période de taxation 2017 – 2021 se composaient des contributions pour 2017, 2018 et 2019 et des contributions pour 2020 et 2021.

#### 2.2.2.1 Contributions à verser en 2017, 2018 et 2019

Le règlement suivant s'applique à la procédure de détermination des contributions respectives pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019: Conformément à l'art. 8a al. 1 OFDG (dans sa version du 7 octobre 2015, en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019; ci-après OFDG 2015), le montant des contributions est déterminé sur la base des coûts D&G calculés, compte tenu de l'évolution des coûts et de la fortune des fonds, jusqu'à l'achèvement des travaux de désaffectation ou de gestion des déchets ainsi que d'un supplément de sécurité sur les coûts calculés (let. a), des coûts d'administration des fonds (let. b), et du rendement du capital ainsi que du taux de renchérissement (let. c). Le rendement des placements, le taux de renchérissement et la marge de sécurité ont été fixés comme suit à l'art. 8a, al. 2, et à l'annexe 1 de l'OFDG 2015:

- a) rendement des placements de 3,5% (après déduction des frais de gestion de la fortune, y compris les commissions bancaires et le droit de timbre de négociation);
- b) taux de renchérissement de 1,5%;
- c) marge de sécurité de 30% sur les coûts de base.

#### 2.2.2.2 Contributions à verser en 2020 et 2021

Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté diverses modifications de l'OFDG, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (RO 2019 4213; OFDG 2019). Dans ce contexte, les paramètres de calcul des contributions annuelles ont notamment été redéfinis. Le montant des contributions est désormais déterminé sur la base des critères suivants (cf. art. 8a al. 2 OFDG 2019):

- a) la fortune respective des fonds;
- b) les coûts de désaffectation et de gestion des déchets fixés selon l'art. 4 OFDG (modifié le 6 novembre 2019, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020);
- c) les coûts d'administration des fonds;
- d) le rendement du capital des fonds ainsi que le taux de renchérissement, sachant que le rendement des placements est désormais de 2,1% (après déduction des frais de gestion de la fortune, y compris commissions bancaires et droit de timbre de négociation) et le taux de renchérissement de 0,5%. La marge de sécurité de 30% (cf. annexe 1 de l'OFDG) a été supprimée sans être remplacée.

#### 2.2.2.3 Contributions annuelles 2017 – 2021

Sur la base des explications et des critères ci-dessus, les contributions définitives pour les différentes installations nucléaires sont les suivantes (en millions de francs):

Contributions 2017 – 2021	KKB	KKM	KKG	KKL	ZWILAG	Total
Désaffectation	8,4	47,1	63,0	52,1	16,1	186,7
Gestion des déchets	0,0	117,5	80,5	138,1	n/a	336,1

**Tableau 9:** Contributions annuelles définitives 2017 – 2021 pour chaque installation nucléaire: KKB (Axpo Power AG), KKM (BKW FMB Energie AG), KKG (KKW Gösigen AG), KKL (KKW Leibstadt AG) et ZWILAG (Zwischenlager Würenlingen AG). En raison des contributions antérieures versées au fonds de gestion des déchets, KKB ne doit verser aucune contribution à ce fonds pour cette période.

### 3. PLACEMENT DE LA FORTUNE DES FONDS

#### 3.1 Vue d'ensemble

La somme du bilan du **fonds de désaffectation** atteignait CHF 2'821'928'981 au 31 décembre 2020 (année précédente: CHF 2'724'124'966). Les créances des centrales de montaient à CHF 2'821'602'103 (année précédente: CHF 2'723'727'631). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 105'480'470 (année précédente: bénéfice de CHF 297'923'249). Le rendement absolu des placements pour toutes les centrales s'est élevé à +3,87% (année précédente: +12,26%). L'excédent de couverture s'élève à CHF 198'185'103 soit 7,55%.

La somme du bilan du **fonds de gestion des déchets** atteignait CHF 6'030'798'223 au 31 décembre 2020 (année précédente: CHF 5'768'484'788). Les créances des centrales de montaient à CHF 6'030'156'834 (année précédente: CHF 5'767'913'409). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 244'903'425 (année précédente: bénéfice de CHF 666'834'946). Le rendement absolu des placements pour toutes les centrales s'est élevé à +4,14 % (année précédente: +13,09 %). L'excédent de couverture s'élève à CHF 669'450'834 soit 12,49%.

#### 3.2 L'année de placement 2020

##### 3.2.1 Évolution des marchés de placement

En raison de la pandémie, le premier trimestre de l'année de placement 2020 s'est caractérisé par des pertes élevées. Toutefois, les marchés se sont redressés très rapidement au cours des trois trimestres suivants. Le tableau suivant montre la performance des marchés de placement au cours de l'année sous revue, sur la base des rendements des indices de référence stratégiques utilisés par le STENFO.

Rendements de l'année sous revue	2020
Liquidités	-0,77 %
Obligations en CHF	0,90 %
Oblig. en monnaies étrangères (emprunts d'État) couvertes	4,47 %
Oblig. en monnaies étrangères (emprunts d'entreprises) couvertes	6,40 %
Actions Monde	6,12 %
Immobilier Suisse	10,81 %
Immobilier étranger couvert	-12,40 %

**Tableau 10:** Performance des placements au cours de l'année sous revue, sur la base des rendements des indices de référence stratégiques.

Les rendements du marché peuvent être caractérisés comme suit:

- Les rendements négatifs des **liquidités** reflètent le niveau négatif des taux d'intérêt.
- Dans le cas des **obligations en CHF**, la hausse des risques de crédit a entraîné des rendements négatifs au premier trimestre, qui ont ensuite été plus que compensés par la baisse des risques de crédit et des taux d'intérêt.
- En raison de la baisse des taux d'intérêt (notamment en USD), les **obligations d'État couvertes en monnaies étrangères** ont dégagé des rendements positifs au cours de l'année de placement.

- Après des pertes au premier trimestre, la diminution des risques de crédit et la baisse des taux d'intérêt se sont traduites par un rendement positif des **emprunts d'entreprises couverts en monnaies étrangères**.
- Les **actions Monde** et l'**immobilier Suisse** ont également pu surcompenser les pertes du premier trimestre et dégager des rendements positifs au cours de l'année sous revue.
- Dans le cas de l'**immobilier Étranger couvert**, la reprise du marché n'a pas été assez prononcée pour compenser les pertes élevées du premier trimestre. Il en résulte un rendement négatif sur l'année.
- Les **placements alternatifs** sont comparés à des indices de placements traditionnels et ne figurent pas dans le tableau.

### 3.2.2 Fonds de désaffectation

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 1,6% (rendement annuel de 2,1%; renchérissement annuel de 0,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur le 31 décembre 2020. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de -0,73% durant l'exercice sous revue (année précédente +0,35%) et du rendement des placements de +3,87%, la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 4,60% durant l'année sous revue (année précédente: 11,91%).

#### Évolution du rendement cible et réel en 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

01.01.2020 - 31.12.2020	Valeur réelles	Valeurs cibles <sup>1)</sup>	Différence
Rendement des placements du portefeuille <sup>2)</sup>	+3,87 %	+2,10 %	+1,77 %
moins le renchérissement <sup>3)</sup>	-0,73 %	+0,50 %	-1,23 %
= rendement réel du portefeuille	+4,60 %	+1,60 %	+3,00 %

<sup>1)</sup> Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG.

<sup>2)</sup> Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TWR.

<sup>3)</sup> Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS (Switzerland) SA (moyenne annuelle des indicateurs). À partir de 2021, le renchérissement sera indiqué sur la base de l'indice des prix de la construction.

**Tableau 11:** Évolution du rendement cible et réel en 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires).

#### Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux<sup>1)</sup>

(Les chiffres sont basés sur l'étude de coûts contrôlée 2016 (EC16); contributions provisoires revues)

CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	ZWILAG	Total
Montant cible au 31.12.2020; <sup>2)</sup> <b>avec un rendement de 3,5%</b>	877'611'000	585'152'000	665'364'000	448'199'000	47'091'000	2'623'417'000
Montant réel au 31.12.2020; <sup>3)</sup> <b>selon rendement effectif</b>	942'727'944	645'427'367	723'257'589	459'610'898	50'578'304	2'821'602'103
Excédent	65'116'944	60'275'367	57'893'589	11'411'898	3'487'304	198'185'103
Excédent	7,42 %	10,30 %	8,70 %	2,55 %	7,41 %	7,55 %

<sup>1)</sup> Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

<sup>2)</sup> Le montant cible est basé sur l'étude de coûts 2016 contrôlée, qui représente la base pour le calcul des contributions provisoires revues pour l'année 2020 (coûts de base + marge de sécurité de 30% selon OFDG). Par arrêt 2C\_440/2019 du 6 février 2020, le Tribunal fédéral a déclaré la commission administrative (CA) de la STENFO compétente pour déterminer le montant attendu des coûts de désaffectation et d'élimination des déchets et a renvoyé l'affaire à la CA STENFO pour la détermination du montant attendu des coûts de désaffectation et d'élimination pour la période de cotisation 2017-2021. Suite à cet arrêt, la CA STENFO a repris la procédure de détermination des coûts totaux et des contributions annuelles définitives. Le 24 juin 2020, la CA STENFO a demandé au comité en charge des coûts (CC) de la STENFO de réévaluer la fixation des tarifs. Le CC de la STENFO a traité cette affaire lors de ses réunions du 21 août 2020 et du 23 octobre 2020. Lors de sa réunion du 2 décembre 2020, la CA STENFO a déterminé le montant prévu des coûts de désaffectation et d'élimination des déchets et les contributions définitives pour 2017-2021. Sur la base de ces décisions, les autres étapes de la procédure (octroi du droit d'être entendu, etc.) ont été engagées. Le décret correspondant sera publié en mars 2021.

<sup>3)</sup> Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

**Tableau 12:** Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux

### 3.2.3 Fonds de gestion des déchets

Les calculs du fonds de gestion des déchets se basent sur un rendement réel de 1,6% (rendement annuel de 2,1%; renchérissement annuel de 0,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur le 31 décembre 2020. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de -0,73% durant l'exercice sous revue (année précédente +0,35%) et du rendement des placements de +4,14%, la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de +4,87% durant l'année sous revue (année précédente: +12,74%).

#### Évolution du rendement cible et réel en 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

01/01/2020 – 31/12/2020	Valeur réelles	Valeurs cibles <sup>1)</sup>	Différence
Rendement des placements du portefeuille <sup>2)</sup>	+4,14 %	+2,10 %	+2,04 %
moins le renchérissement <sup>3)</sup>	-0,73 %	+0,50 %	-1,23 %
= rendement réel du portefeuille	+4,87 %	+1,60 %	+3,27 %

<sup>1)</sup> Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG

<sup>2)</sup> Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TWR

<sup>3)</sup> Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS (Switzerland) SA (moyenne annuelle des indicateurs). À partir de 2021, le renchérissement sera indiqué sur la base de l'indice des prix de la construction.

Tableau 13: Évolution du rendement cible et réel en 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

#### Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux<sup>1)</sup>

(Les chiffres sont basés sur l'étude de coûts contrôlée 2016; contributions provisoires revues)

CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Total
Montant cible au 31.12.2020 <sup>2)</sup> avec un rendement de 3,5%	1'674'492'000	1'484'770'000	1'441'681'000	759'763'000	5'360'706'000
Montant réel au 31.12.2020 <sup>3)</sup> selon rendement effectif	1'947'290'731	1'685'187'499	1'567'613'205	830'065'399	6'030'156'834
Excédent	272'798'731	200'417'499	125'932'205	70'302'399	669'450'834
Excédent	16,29 %	13,50 %	8,74 %	9,25 %	12,49 %

<sup>1)</sup> Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

<sup>2)</sup> Le montant cible est basé sur l'étude de coûts 2016 contrôlée, qui représente la base pour le calcul des contributions provisoires revues pour l'année 2020 (coûts de base + marge de sécurité de 30% selon OFDG). Par arrêt 2C\_440/2019 du 6 février 2020, le Tribunal fédéral a déclaré la commission administrative (CA) de la STENFO compétente pour déterminer le montant attendu des coûts de désaffectation et d'élimination des déchets et a renvoyé l'affaire à la CA STENFO pour la détermination du montant attendu des coûts de désaffectation et d'élimination pour la période de cotisation 2017-2021. Suite à cet arrêt, la CA STENFO a repris la procédure de détermination des coûts totaux et des contributions annuelles définitives. Le 24 juin 2020, la CA STENFO a demandé au comité en charge des coûts (CC) de la STENFO de réévaluer la fixation des tarifs. Le CC de la STENFO a traité cette affaire lors de ses réunions du 21 août 2020 et du 23 octobre 2020. Lors de sa réunion du 2 décembre 2020, la CA STENFO a déterminé le montant prévu des coûts de désaffectation et d'élimination des déchets et les contributions définitives pour 2017-2021. Sur la base de ces décisions, les autres étapes de la procédure (octroi du droit d'être entendu, etc.) ont été engagées. Le décret correspondant sera publié en mars 2021.

<sup>3)</sup> Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

Tableau 14: Évolution cible et réelle du portefeuille après versements minimaux

## 3.3 Rendements réels dans le temps

### 3.3.1 Rendement cible et réel du fonds de désaffectation

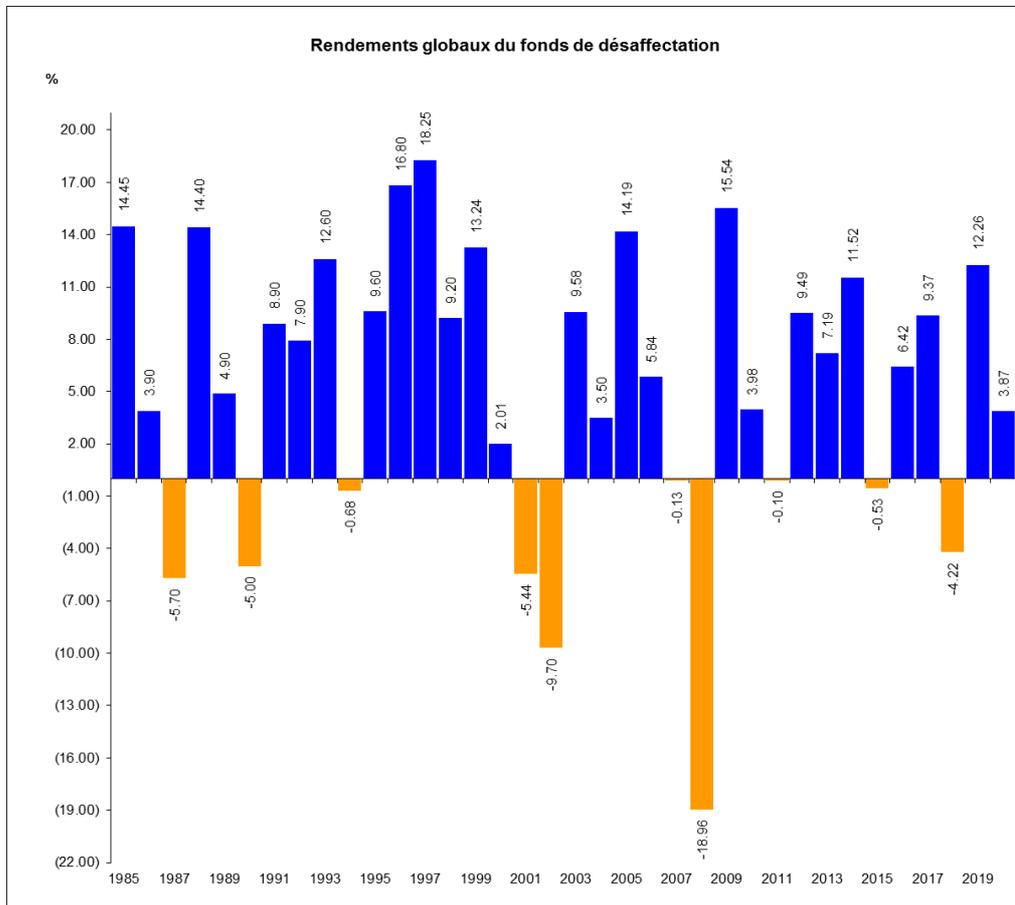
Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +4,18% par an. Au 31 décembre 2020, il était ainsi supérieur de 2,19 points au rendement réel de 1,99% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

## Évolution du rendement cible et réel 1985 - 2020<sup>1)</sup>

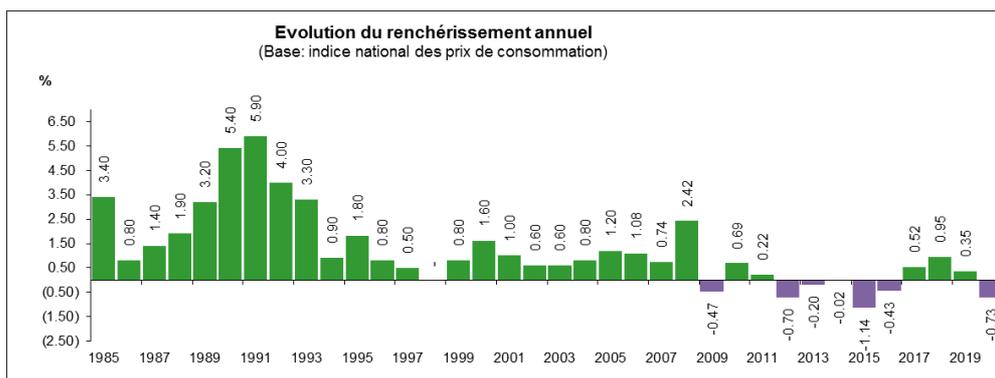
01.01.1985 - 31.12.2020	valeur réelles	Valeurs cibles <sup>2)</sup>	Différence
Rendement des placements du portefeuille <sup>3)</sup> moins le renchérissement <sup>4)</sup>	+4,88 % (p.a.) +0,70 % (p.a.)	+4,71 % (p.a.) +2,72 % (p.a.)	+0,17 % (p.a.) -2,02 % (p.a.)
= rendement réel du portefeuille <sup>5)</sup>	+4,18 % (p.a.)	+1,99 % (p.a.)	+2,19 % (p.a.)

**Tableau 15:** Évolution du rendement attendu et réel 1985 - 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

- 1) Pour le calcul du rendement réel, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis le premier versement dans les fonds, sur une base pondérée par le capital.
- 2) Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (1985 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2,1%, renchérissement 0,5%; rendement réel 1,6%).
- 3) Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TRI. La stratégie d'investissement spécifique pour KKM, applicable depuis 2017, est incluse.
- 4) Correspond à la différence entre le rendement des placements (= rendement nominal) et le rendement réel.
- 5) Rendement réel après déduction des frais selon la méthode TRI, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.



**Illustration 2:** Rendement global et renchérissement annuel (pour l'ensemble des centrales nucléaires). Rendement 1985 - 2020: 4,88% p.a. (après déduction des frais; méthode TRI selon UBS Switzerland SA).



**Illustration 3:** Évolution du taux de renchérissement annuel. Renchérissement 1985 - 2020: 0,70% p.a.

### 3.3.2 Rendement cible et réel du fonds de gestion des déchets

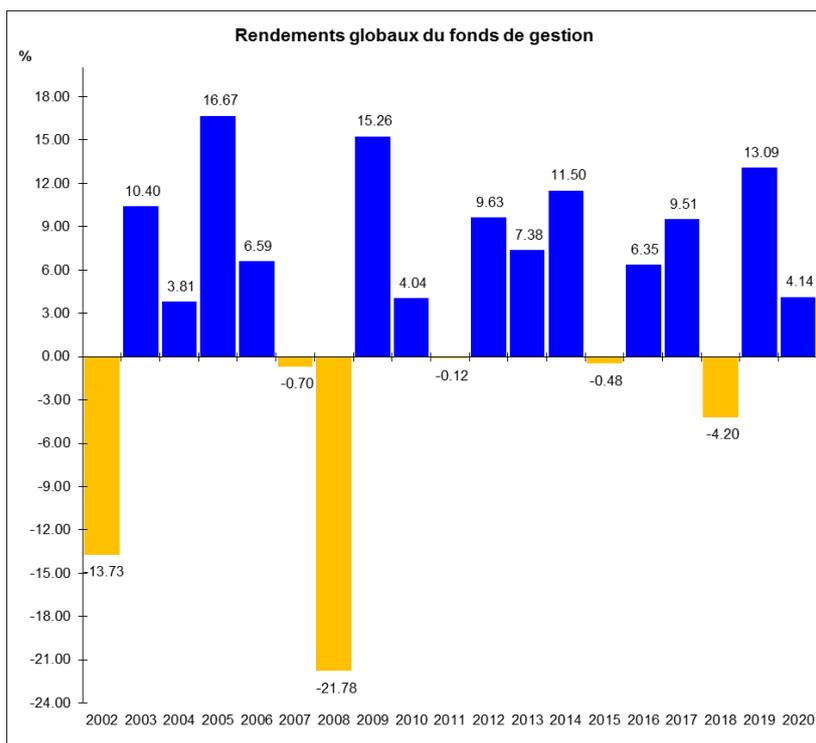
Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +3,68% par an. Au 31 décembre 2020, il était ainsi supérieur de 1,70 point au rendement réel de 1,98% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion des déchets.

#### Évolution du rendement cible et réel 2002 - 2020<sup>1)</sup>

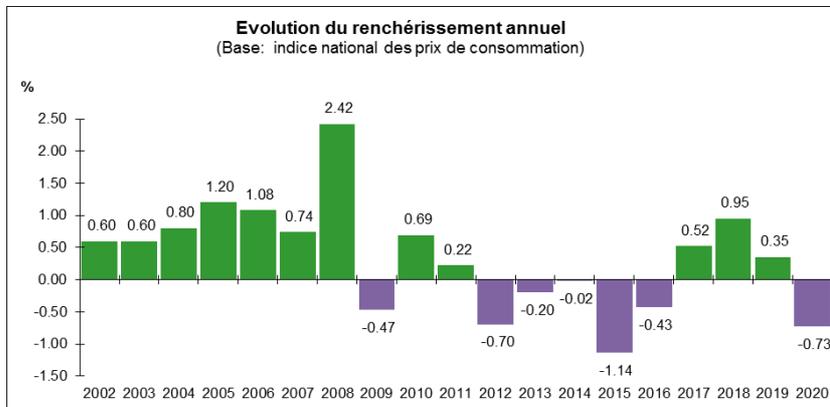
1 <sup>er</sup> trimestre 2002 - 31.12.2020	Valeur réelles	Valeurs cibles <sup>2)</sup>	Différence
Rendement des placements du portefeuille <sup>3)</sup>	+3,95 % (p.a.)	+4,45 % (p.a.)	-0,50 % (p.a.)
moins le renchérissement <sup>4)</sup>	+0,27 % (p.a.)	+2,47 % (p.a.)	-2,20 % (p.a.)
= rendement réel du portefeuille <sup>5)</sup>	+3,68 % (p.a.)	+1,98 % (p.a.)	+1,70 % (p.a.)

**Tableau 16:** Évolution du rendement cible et réel 2002 - 2020 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

- 1) Pour le calcul du rendement réel, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis le premier versement dans les fonds, sur une base pondérée par le capital.
- 2) Moyenne pondérée dans le temps du rendement des placements et du renchérissement conformément aux exigences de l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (2002 - 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%, à partir de 2020 rendement des placements 2,1%, renchérissement 0,5%; rendement réel 1,6%).
- 3) Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TRI. La stratégie d'investissement spécifique pour KKM, applicable depuis 2017, est incluse.
- 4) Correspond à la différence entre le rendement des placements (= rendement nominal) et le rendement réel.
- 5) Rendement réel après déduction des frais selon la méthode TRI, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.



**Illustration 4:** Rendement global et renchérissement annuel (pour l'ensemble des centrales nucléaires). Rendement 2002 - 2020: 3,95% p.a. (après déduction des frais, méthode TRI selon UBS Switzerland SA).



**Illustration 5:** Évolution du taux de renchérissement annuel. Renchérissement 2002 - 2020: 0,27 % p.a.

### 3.4 Organisation et stratégie de placement

D'entente avec le CP STENFO, l'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure de la fortune, sur le respect des directives de placement, sur la répartition des mandats de gestion de fortune et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le CP STENFO, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la CA STENFO, au CP STENFO et au secrétariat pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Le CP STENFO est responsable du respect, par les gestionnaires de fortune, des directives de placement. Il a informé la CA STENFO, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives de placement ont bien été respectées.

### 3.4.1 Fonds de désaffectation

La stratégie de placement suivante a été appliquée pour les centrales nucléaires de Beznau (KKB), Gösgen (KKG), Leibstadt (KKL) et le centre de stockage intermédiaire de Würenlingen (ZWILAG) durant l'année sous revue:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	<b>0,0 %</b>	0,0 %	5,0 %
Obligations en CHF	<b>20,0 %</b>	14,0 %	26,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États (couvertes)	<b>15,0 %</b>	11,0 %	19,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	<b>15,0 %</b>	11,0 %	19,0 %
Actions	<b>30,0 %</b>	20,0%	40,0 %
Immobilier Suisse	<b>7,0 %</b>	4,0 %	10,0 %
Immobilier étranger (couvert)	<b>8,0 %</b>	4,0 %	12,0 %
Placements alternatifs	<b>5,0 %</b>	0,0 %	10,0 %

**Tableau 17:** Stratégie de placement pour KKB, KKG, KKL et ZWILAG en 2020

En prévision de la mise hors service de la centrale nucléaire de Mühleberg (KKM), une stratégie de placement spécifique avec un budget de risque en diminution constante a été mise en œuvre en 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, la stratégie de placement suivante s'applique:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	<b>29,0 %</b>	22,0 %	36,0 %
Obligations en CHF	<b>23,0 %</b>	13,0 %	40,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États (couvertes)	<b>7,0 %</b>	3,5 %	10,5 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	<b>7,0 %</b>	3,5 %	10,5 %
Actions	<b>27,0 %</b>	21,0 %	33,0 %
Immobilier Suisse	<b>2,0 %</b>	0,5%	3,5 %
Immobilier étranger (couvert)	<b>2,0 %</b>	0,5 %	3,5 %
Placements alternatifs	<b>3,0 %</b>	0,0 %	5,0 %

**Tableau 18:** Stratégie de placement pour KKM en 2020

### 3.4.2 Fonds de gestion des déchets

La stratégie de placement suivante a été appliquée pour les centrales nucléaires de Beznau (KKB), Gösgen (KKG) et Leibstadt (KKL) durant l'année sous revue.

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0,0 %	0,0 %	5,0 %
Obligations en CHF	20,0 %	14,0 %	26,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États (couvertes)	15,0 %	11,0 %	19,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	15,0 %	11,0 %	19,0 %
Actions	30,0 %	20,0 %	40,0 %
Immobilier Suisse	7,0 %	4,0 %	10,0 %
Immobilier étranger (couvert)	8,0 %	4,0 %	12,0 %
Placements alternatifs	5,0 %	0,0 %	10,0 %

Tableau 19: Stratégie de placement pour KKB, KKG et KKL en 2020

La stratégie de placement suivante a été appliquée pour la centrale nucléaire de Mühleberg (KKM) de juin à novembre 2020:

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0,0 %	0,0 %	5,0 %
Obligations en CHF	20,0 %	14,0 %	26,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États (couvertes)	10,0 %	7,0 %	13,0 %
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	10,0 %	7,0 %	13,0 %
Actions	40,0 %	30,0 %	50,0 %
Immobilier Suisse	7,0 %	4,0 %	10,0 %
Immobilier étranger (couvert)	8,0 %	4,0 %	12,0 %
Placements alternatifs	5,0 %	0,0 %	10,0 %

Tableau 20: Stratégie de placement pour KKM de janvier à novembre 2020

En novembre 2018, la CA STENFO a décidé d'abaisser le budget risque de la centrale nucléaire KKM au même niveau que celui des centrales nucléaires KKB, KKG et KKL. L'exploitant de la centrale nucléaire KKM a demandé une décision susceptible de recours concernant cet abaissement et a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral en février 2019. En raison de l'effet suspensif de ce recours, la stratégie de placement pour la centrale nucléaire KKM reste basée sur un budget de risque plus élevé (cf. tableau 20). En octobre 2020, le Tribunal fédéral a finalement décidé de rejeter le recours de BKW, c'est pourquoi la même stratégie de placement s'applique désormais à BKW qu'aux centrales KKB, KKG et KKL depuis décembre 2020.

### 3.5 Gestionnaires de fortune

Suite à la modification du cadre juridique, la CA STENFO a décidé, début 2020, de fusionner la gestion de la fortune des deux fonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'élément central de la gestion commune de la fortune a été la fusion des avoirs en compte/dépôts, qui sont désormais comptabilisés dans les deux fonds («fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et/ou fonds de gestion des déchets radioactifs»), ce qui a également entraîné une réduction de moitié des mandats de gestion de fortune. Alors qu'auparavant il y avait un mandat identique avec le même gestionnaire de fortune pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets, actuellement, du fait de la fusion de la gestion de fortune, il n'y a qu'un seul mandat couvrant les avoirs des deux fonds.

L'exigence légale de comptabilité séparée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets sera assurée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la base d'une solution de Managed accounts et d'un système de comptabilisation des parts mis en place à cette fin.

Au 31 décembre 2020, les gestionnaires de fortune suivants ont été chargés du placement de la fortune des fonds:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
<b>Liquidités</b>	
UBS Switzerland AG, Zurich	Liquidités
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Liquidités, obligations à court terme KKM gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Liquidités, EUR obligations à court et à moyen terme KKM gestion active
<b>Obligations en CHF</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en CHF indexées
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en CHF indexées
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères de gouvernements de marchés émergents, gestion active
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	
Swiss Life Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises monde, gestion active (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises, créances spéculatives, gestion active
<b>Actions</b>	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Marchés émergents, monde, indexées
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
<b>Immobilier Suisse</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
<b>Immobilier étranger</b>	
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion passive (couverts)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active (couverts)
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers non listés, gestion active
<b>Placements alternatifs</b>	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active

**Tableau 21:** Gestionnaires de fortune chargés du placement de la fortune du fonds au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, 64% (année précédente: 65%) de la fortune du fonds de désaffectation étaient gérés de manière passive et 36% (année précédente: 35%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 33,9% au 31 décembre 2020 (année précédente: 32,8%) et se situait ainsi à l'intérieur de la fourchette stratégique.

Au 31 décembre 2020, 66% (inchangé par rapport à l'année précédente) de la fortune du fonds de gestion des déchets étaient gérés de manière passive/indexée et environ 35% (inchangé par rapport à l'année précédente) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 35,3% à la fin de l'année (année précédente: 36,2%) et se situait ainsi à l'intérieur de la fourchette stratégique.

### 3.6 Durabilité

Les fonds de désaffectation et de gestion des déchets sont conscients de leur responsabilité en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les contrôlent régulièrement. La politique de placement durable des deux fonds se manifeste à plusieurs niveaux.

**Gestionnaires de fortune existants** Tous les gestionnaires de fortune mandatés par les deux fonds sont membres d'une organisation engagée pour des placements de fortune durables. Tous les gestionnaires de fortune ont signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Sur l'ensemble de la fortune gérée par des gestionnaires externes, plus de 98% sont gérés par des gestionnaires de fortune membres de Swiss Sustainable Finance. Plus de 70% de la fortune est gérée en tenant explicitement compte de critères de durabilité. Dans ce cadre, les gestionnaires utilisent principalement des listes d'exclusion et/ou des aspects de durabilité dans le processus d'investissement.

Le CP STENFO a décidé que les titres de la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) devaient, en règle générale, être exclus de tous les mandats de gestion de fortune. La liste de l'ASIR est basée sur les lois suisses et les conventions internationales. Dans ce cadre, elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'armes nucléaires. Cette liste est régulièrement actualisée sur la base d'un screening permanent. Le CP STENFO se réserve la possibilité de s'écarter des recommandations de l'ASIR.

**Exercice du droit de vote** L'exercice du droit de vote représente un aspect important de la politique de placement durable des deux fonds. Sur mandat de la CA STENFO et en faisant appel à un expert externe en finance et gouvernance d'entreprise, le droit de vote concernant des entreprises cotées au SMI a été exercé par le CP STENFO. Cela permet d'exercer une influence directe.

**Sélection de nouveaux gestionnaires de fortune** Le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement est intégré dans l'analyse, lors de l'évaluation et de la sélection des nouveaux gestionnaires de fortune.

### 3.7 Dépositaire central / Solution de Managed accounts

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS Switzerland AG à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres au niveau des comptes gérés et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

La solution de Managed accounts (gestion d'un système de comptabilisation des parts), nécessaire pour la mise en œuvre d'une comptabilité séparée pour les fonds de désaffectation et de gestion des déchets et pour la présentation de stratégies de placement différentes, est prise en charge par UBS Fund Management (Switzerland) AG. En raison du regroupement de la gestion de la fortune du fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les 16 comptes gérés existants (Managed accounts) ont pu être réduits à 9.

## 4. RAPPORTS FINANCIERS

PricewaterhouseCoopers SA, en sa qualité d'organe de révision, a vérifié les comptes annuels 2020 et a remis son rapport à la CA STENFO. Le présent rapport annuel ainsi que les comptes annuels séparés et les rapports de l'organe de révision de chaque fonds (voir point 5) ont été approuvés par la CA STENFO le 24 juin 2021 à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

### 4.1 Comptes annuels 2020 Fonds de désaffectation

#### 4.1.1 Bilan au 31.12.2020

ACTIF	Réf. annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités		575'415.37	246'971.69
Autres créances à court terme			
• envers la caisse de compensation AVS		-	1'052.20
• envers opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
• créances d'impôt à la source		5'185'328.31	6'929'287.63
Total autres créances à court terme		5'185'328.31	6'930'339.83
<b>Total actif circulant</b>		<b>5'760'743.68</b>	<b>7'177'311.52</b>
Immobilisations financières	2.2		
• Liquidités		14'064'067.92	28'352'950.45
• Marché monétaire et autres placements à court terme		125'140'506.65	94'199'399.99
• Obligations en CHF		555'771'601.62	531'410'436.21
• Obligations en monnaies étrangères		753'013'983.60	710'053'437.70
• Actions		870'844'056.28	865'627'766.92
• Placements immobiliers		373'220'362.13	374'464'310.43
• Placements alternatifs		124'113'658.74	112'839'353.00
Total immobilisations financières		2'816'168'236.94	2'716'947'654.70
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>2'816'168'236.94</b>	<b>2'716'947'654.70</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2'821'928'980.62</b>	<b>2'724'124'966.22</b>

PASSIF	Réf. annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Autres dettes à court terme	2.3	91'072.95	66'634.30
Comptes de régularisations passifs	2.4	235'805.13	330'701.11
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>326'878.08</b>	<b>397'335.41</b>
Réserve du fonds	2.5		
• Axpo Power AG (KKB)		942'727'944.18	901'154'569.82
• KKW Gösgen AG (KKG)		645'427'367.11	605'853'489.90
• KKW Leibstadt AG (KKL)		723'257'589.13	682'300'265.47
• BKW FMB Energie AG (KKM)		459'610'898.44	488'922'174.94
• Zwischenlager Würenlingen AG		50'578'303.68	45'497'130.68
<b>Total réserve du fonds</b>		<b>2'821'602'102.54</b>	<b>2'723'727'630.81</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2'821'928'980.62</b>	<b>2'724'124'966.22</b>

#### 4.1.2 Compte de résultat et Compte du fonds 2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Réf. an- nexe	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	ZWILAG CHF	KKM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Revenu net des placements de fortune	2.6	39'012'783.80	26'413'286.65	29'696'733.09	2'020'582.43	9'534'131.65	106'677'517.62	298'989'155.90
Organes							-342'826.67	-306'932.40
Secrétariat							-439'824.80	-433'851.70
Office fédéral de l'énergie							-52'500.00	-52'500.00
Charges externes							-347'009.89	-245'220.85
Organe de révision							-14'540.04	-24'926.72
Autres charges							-345.77	-2'475.02
Autres charges administratives		-239'409.44	-239'409.44	-239'409.43	-239'409.43	-239'409.43	-1'197'047.17	-1'065'906.69
Résultat de l'exercice		38'773'374.36	26'173'877.21	29'457'323.66	1'781'173.00	9'294'722.22	105'480'470.45	297'923'249.21

COMPTE DU FONDS	Réf. an-nexe	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	ZWILAG CHF	KKM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Réserve du fonds au 1 <sup>er</sup> janvier		901'154'569.82	605'853'489.90	682'300'265.47	45'497'130.68	488'922'174.94	2'723'727'630.81	2'433'409'892.05
Contributions annuelles		2'800'000.00	13'400'000.00	11'500'000.00	3'300'000.00	12'100'000.00	43'100'000.00	39'025'000.00
Paiement coûts de désaffectation		-	-	-	-	-50'705'998.72	-50'705'998.72	-46'630'510.45
Résultat de l'exercice		38'773'374.36	26'173'877.21	29'457'323.66	1'781'173.00	9'294'722.22	105'480'470.45	297'923'249.21
Réserve du fonds au 31.12.		942'727'944.18	645'427'367.11	723'257'589.13	50'578'303.68	459'610'898.44	2'821'602'102.54	2'723'727'630.81

### 4.1.3 Annexe aux comptes annuels 2020

#### 1. Principes de base

##### 1.1. Généralités

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1984 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

##### 1.2. Placements financiers

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

##### 1.3. TVA

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

##### 1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de désaffectation n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

##### 1.5. Dérogation au principe de la permanence

En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune ne peuvent plus être présentés séparément pour le fonds de désaffectation. Les détails correspondants sont désormais présentés conjointement pour les deux fonds dans l'annexe (voir point 2.6). La solution de Managed accounts permet de garantir que le revenu net des placements de fortune est correctement réparti entre les différentes centrales.

## 2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

### 2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

### 2.2. Placements financiers

En raison de la mise hors service de la centrale de Mühleberg le 20 décembre 2019, la Commission a adopté en décembre 2016, à la demande de BKW, une stratégie de placement distincte pour la centrale de Mühleberg, qui vise à réduire progressivement la composante actions et les risques de fluctuation.

La présentation comptable de deux stratégies différentes requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de Managed accounts. En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les solutions Managed accounts qui étaient auparavant gérées séparément ont également été fusionnées. La performance des placements financiers pour la CN de Mühleberg se monte à 2,38% (année précédente: 10,12%) et celle des autres centrales à 4,17% (année précédente: 12,76%).

#### *Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF)*

	Valeur du marché au bilan	Nombre de postes	Valeur de rempl. positive	Valeur de rempl. négative	Volume des contrats
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
<b>Total au 31.12.2020</b>	-	-	-	-	-
Total année précédente	-	-	-	-	-

Dans le bilan, ces positions sont incluses à la valeur du marché dans la valeur de la catégorie respective. Les produits dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus. Tous les produits dérivés utilisés au cours de l'exercice ont été couverts à tout moment.

#### *Respect de la fourchette stratégique selon organisation des placements*

#### **Stratégie du fonds de désaffectation pour la CN de Mühleberg**

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

Aperçu des placements au 31.12.2020 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	5'436'066.63			
Titres	125'140'506.65			
<b>Liquidités/fonds de marché monétaire en CHF</b>	<b>130'576'573.28</b>	<b>28,5 %</b>	<b>29,0 %</b>	<b>22 à 36 %</b>
Liquidités	8'893.60			
Titres	104'672'434.38			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>104'681'327.98</b>	<b>22,8 %</b>	<b>23,0 %</b>	<b>13 à 40 %</b>
Liquidités	6'746.83			
Titres	32'277'563.99			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>32'284'310.82</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>3,5 à 10,5 %</b>
Liquidités	97'862.40			
Titres	31'981'306.08			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>32'079'168.48</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>3,5 à 10,5 %</b>
Liquidités	155'484.61			
Titres	125'103'235.95			
<b>Actions</b>	<b>125'258'720.56</b>	<b>27,3 %</b>	<b>27,0 %</b>	<b>21 à 33 %</b>
Liquidités	147'475.63			
Titres	9'798'138.87			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>9'945'614.50</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>0,5 à 3,5 %</b>
Liquidités	5'580.95			
Titres	9'300'309.98			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>9'305'890.93</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>0,5 à 3,5 %</b>
Liquidités	468'895.12			
Titres	14'012'726.58			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>14'481'621.70</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>0 à 5%</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>458'613'228.25</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

Aperçu des placements au 31.12.2019 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2019 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
Liquidités	17'437'976.00			
Titres	94'199'400.00			
<b>Liquidités/fonds de marché monétaire en CHF</b>	<b>111'637'376.00</b>	<b>22,9 %</b>	<b>23,0 %</b>	<b>17 à 29 %</b>
Liquidités	11'565.74			
Titres	110'155'172.00			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>110'166'738.00</b>	<b>22,6 %</b>	<b>23,5 %</b>	<b>13,5 à 40 %</b>
Liquidités	14'992.97			
Titres	35'784'748.00			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>35'799'741.00</b>	<b>7,3 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	258'811.03			
Titres	36'487'019.00			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>36'745'831.00</b>	<b>7,5 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	271'739.32			
Titres	149'108'007.00			
<b>Actions</b>	<b>149'379'746.00</b>	<b>30,7 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>23 à 37 %</b>
Liquidités	101'642.16			
Titres	13'537'755.00			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>13'639'397.00</b>	<b>2,8 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1 à 4,5 %</b>
Liquidités	40'833.57			
Titres	15'101'952.00			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>15'142'786.00</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>1 à 5 %</b>
Liquidités	482'424.17			
Titres	14'643'024.00			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>15'125'448.00</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>487'637'063.00</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

## Stratégie du fonds de désaffectation pour les autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

Aperçu des placements au 31.12.2020 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>886'887.33</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	38'328.11			
Titres	451'099'167.24			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>451'137'495.35</b>	<b>19,1 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	72'355.46			
Titres	346'156'283.33			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>346'228'638.79</b>	<b>14,7 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	1'048'348.15			
Titres	342'598'830.19			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>343'647'178.34</b>	<b>14,6 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	926'843.93			
Titres	745'740'820.33			
<b>Actions</b>	<b>746'667'664.26</b>	<b>31,6 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>20 à 40 %</b>
Liquidités	2'712'165.38			
Titres	180'193'661.78			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>182'905'827.16</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	104'371.28			
Titres	173'928'251.49			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>174'032'622.77</b>	<b>7,4 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	1'947'762.55			
Titres	110'100'932.16			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>112'048'694.71</b>	<b>4,8 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10%</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>2'357'555'008.71</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

Aperçu des placements au 31.12.2019 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur de marché 31.12.2019 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>2'208'041.71</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	44'229.71			
Titres	421'255'264.10			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>421'299'493.81</b>	<b>18,9 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	132'228.98			
Titres	315'599'911.35			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>315'732'140.33</b>	<b>14,2 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	2'285'311.14			
Titres	322'181'758.40			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>324'467'069.54</b>	<b>14,6 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	1'305'809.10			
Titres	716'519'760.02			
<b>Actions</b>	<b>717'825'569.12</b>	<b>32,1 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>20 à 40 %</b>
Liquidités	1'279'974.26			
Titres	170'480'225.29			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>171'760'199.55</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	474'106.73			
Titres	175'344'378.30			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>175'818'485.03</b>	<b>7,9 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	2'003'263.70			
Titres	98'196'329.07			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>100'199'592.77</b>	<b>4,5 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>2'229'310'591.86</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

### Prêts de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes; suppression des prêts selon décision du comité de placements).

### 2.3. Autres dettes à court terme

Les autres engagements à court terme comprennent les factures impayées suivantes:

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
• ATAG Organisations économiques SA, Berne	51'870.80	39'706.55
• Inge Weber, Paris	3'000.00	3'000.00
• Irene Messerli	-	11'943.95
• Brandenberger+Ruosch AG, Dietlikon	2'544.50	-
• Krauthammer & Partner, Berne	2'617.10	-
• WengerPlattner AG, Berne	3'455.55	3'677.45
• PPCmetrics AG, Zurich	24'461.35	8'306.35
• autres créanciers	3'123.65	-
<b>Montant total</b>	<b>91'072.95</b>	<b>66'634.30</b>

### 2.4. Comptes de régularisations passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 235'805.13; année précédente CHF 330'701.11) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune et d'UBS Fund Management (Switzerland) SA.

### 2.5. Compte du fonds et fortune du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 5 centrales. Les contributions provisoires fixées selon les art. 8 et 9 de l'OFDG pour la période de taxation 2017 – 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base des études de coûts non contrôlées 2016. Une fois que les études de coûts 2016 contrôlées ont été disponibles, la commission a redéfini les contributions en juin 2018, dans le cadre d'une taxation provisoire revue. Les différences ont été entièrement payées avec la 4<sup>ème</sup> tranche de contribution de 2018.

En raison de l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg le 20 décembre 2019, il a été versé à BKW Energie AG un montant de CHF 20'465'998.72 au cours de l'année de référence pour les activités de désaffectation au second semestre 2019. En outre, CHF 30'240'000.00 ont été versés par le fonds de désaffectation à titre d'acomptes pour les activités de désaffectation en 2020, conformément aux directives relatives aux paiements approuvées par la Commission.

La fortune du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2020 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2020, selon art. 13 de l'OFDG.

## 2.6. Répartition du revenu net des placements de fortune

En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune doivent désormais être présentés conjointement pour les deux fonds (voir tableau ci-dessous). Les valeurs comparatives pour l'exercice 2019 ont été déterminés en additionnant les montants des comptes individuels du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets.

	2020	2019
	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF
Intérêts sur capitaux	1'063'226.49	957'580.34
Produits d'obligations	61'302'187.99	76'587'236.46
Produits d'actions	64'063'699.06	60'030'396.53
Produits des placements immob.	27'516'071.93	25'982'768.24
Bénéfices réalisés	-21'560'840.12	-25'383'754.41
Différences de cours réalisées	-12'867'828.53	4'821'071.79
Bénéfices et pertes non réalisés	246'412'453.20	837'166'710.05
<b>Résultat du capital et des titres</b>	<b>365'928'970.02</b>	<b>980'162'009.00</b>
Frais de gestion de fortune	-7'655'926.15	-7'250'126.94
Impôts non recouvrables	-5'394'140.00	-5'959'664.49
<b>Charges des placements de fortune</b>	<b>-13'050'066.15</b>	<b>-13'209'791.43</b>
<b>Revenu net des placements de fortune des deux fonds</b>	<b>352'878'903.87</b>	<b>966'952'217.57</b>
<b>dont part du fonds de désaffectation</b>	<b>106'677'517.62</b>	<b>298'989'155.90</b>
dont part du fonds de gestion des déchets	246'201'386.25	667'963'061.67

## 3. Autres informations

### 3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de désaffectation n'emploie pas de collaborateurs lui-même.

### 3.2. Événements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants intervenus après la date de clôture du bilan qui ont une incidence sur les valeurs comptables des actifs ou passifs présentés ou qui doivent être publiés ici.

## 4.2 Comptes annuels 2020 Fonds de gestion des déchets

### 4.2.1 Bilan au 31.12.2020

ACTIF	Réf. annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités		467'889.47	239'201.04
Autres créances à court terme			
• envers la caisse de compensation AVS		-	1'052.20
• envers opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
• créances d'impôt à la source		10'870'161.24	10'036'715.50
Total autres créances à court terme		10'870'161.24	10'037'767.70
<b>Total actif circulant</b>		<b>11'338'050.71</b>	<b>10'276'968.74</b>
Immobilisations financières	2.2		
• Liquidités		17'179'854.31	21'782'223.19
• Obligations en CHF		1'159'445'379,95	1'071'487'970,88
• Obligations en monnaies étrangères		1'718'587'485,76	1'573'069'726,19
• Actions		1'936'792'954,09	1'929'031'911,66
• Placements immobiliers		897'198'138.94	899'160'310.14
• Placements alternatifs		290'256'359.26	263'675'677.00
Total immobilisations financières		6'019'460'172.31	5'758'207'819.06
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>6'019'460'172.31</b>	<b>5'758'207'819.06</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6'030'798'223.02</b>	<b>5'768'484'787.80</b>

PASSIF	Réf. annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Autres dettes à court terme	2.3	90'493.55	64'896.05
Comptes de régularisations passifs	2.4	550'895.71	506'482.97
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>641'389.26</b>	<b>571'379.02</b>
Réserve du fonds	2.5		
• Axpo Power AG (KKB)		1'947'290'731.18	1'867'971'245.30
• KKW Gösigen AG (KKG)		1'685'187'498.67	1'605'182'112.38
• KKW Leibstadt AG (KKL)		1'567'613'204.97	1'481'291'249.26
• BKW FMB Energie AG (KKM)		830'065'398.94	813'468'801.84
<b>Total réserve du fonds</b>		<b>6'030'156'833.76</b>	<b>5'767'913'408.78</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6'030'798'223.02</b>	<b>5'768'484'787.80</b>

#### 4.2.2 Compte de résultat et Compte du fonds 2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Réf. an- nexe	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Revenu net des placements de fortune	2.6	79'640'412.40	68'626'312.81	63'542'882.23	34'391'778.81	246'201'386.25	667'963'061.67
Organes		-85'714.56	-85'714.56	-85'714.56	-85'714.54	-342'858.22	-306'952.50
Secrétariat		-103'623.26	-103'623.26	-103'623.26	-117'878.47	-428'748.25	-389'783.10
Office fédéral de l'énergie		-39'375.00	-39'375.00	-39'375.00	-39'375.00	-157'500.00	-157'500.00
Charges externes		-88'374.00	-88'374.00	-88'374.00	-88'374.00	-353'496.00	-247'109.05
Organe de révision		-3'798.98	-3'798.98	-3'798.98	-3'798.99	-15'195.93	-26'518.11
Autres charges		-40.72	-40.72	-40.72	-40.71	-162.87	-253.37
Autres charges administratives		-320'926.52	-320'926.52	-320'926.52	-335'181.71	-1'297'961.27	-1'128'116.13
Résultat de l'exercice		79'319'485.88	68'305'386.29	63'221'955.71	34'056'597.10	244'903'424.98	666'834'945.54

COMPTE DU FONDS	Réf. an-nexe	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	Total CHF	Exercice précédent CHF
Réserve du fonds au 1 <sup>er</sup> janvier		1'867'971'245.30	1'605'182'112.38	1'481'291'249.26	813'468'801.84	5'767'913'408.78	5'058'728'463.24
Contributions annuelles		-	11'700'000.00	23'100'000.00	18'300'000.00	53'100'000.00	42'350'000.00
Paiement coûts de gestion des déchets		-	-	-	-35'760'000.00	-35'760'000.00	-
Résultat de l'exercice		79'319'485.88	68'305'386.29	63'221'955.71	34'056'597.10	244'903'424.98	666'834'945.54
Réserve du fonds au 31.12.		1'947'290'731.18	1'685'187'498.67	1'567'613'204.97	830'065'398.94	6'030'156'833.76	5'767'913'408.78

#### 4.2.3 Annexe aux comptes annuels 2020

##### 1. Principes de base

###### 1.1. Généralités

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2000 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

###### 1.2. Placements financiers

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

###### 1.3. TVA

Le fonds de gestion des déchets n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

###### 1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de gestion des déchets n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

###### 1.5. Dérogation au principe de la permanence

En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune ne peuvent plus être présentés séparément pour le fonds de gestion des déchets. Les détails correspondants sont désormais présentés conjointement pour les deux fonds dans l'annexe (voir point 2.6). La solution de Managed accounts permet de garantir que le revenu net des placements de fortune est correctement réparti entre les différentes centrales.

## 2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

### 2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

### 2.2. Placements financiers

En décembre 2017, la commission a décidé d'abaisser à 50 % le budget risque des centrales nucléaires de Beznau, Gösgen et Leibstadt, et a approuvé une nouvelle stratégie de placement pour ces centrales. Le budget risque de la centrale nucléaire de Mühleberg a, dans un premier temps, été maintenu à 60 %, dans l'attente des résultats d'analyses supplémentaires. Sur la base de ces analyses supplémentaires, la commission a décidé, en novembre 2018, d'abaisser également à 50 % le budget risque de la centrale nucléaire de Mühleberg. BKW a déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, puis auprès du Tribunal fédéral. L'abaissement du budget risque a été suspendu pendant la procédure de recours. Conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 20 octobre 2020, le recours de BKW contre l'abaissement du budget risque a finalement été rejeté, c'est pourquoi la stratégie de BKW sera désormais également réduite progressivement à un budget de risque de 50 %. Une première étape de cette réduction a déjà été mise en œuvre en décembre 2020.

La présentation comptable de deux stratégies différentes requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de Managed accounts. En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les solutions Managed accounts qui étaient auparavant gérées séparément ont également été fusionnées. La performance des placements financiers pour la CN de Mühleberg se monte à 4,35 % (année précédente: 14,47 %) et celle des autres centrales à 4,12 % (année précédente: 12,88 %).

*Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF):*

	Valeur du marché au bilan	Nombre de postes	Val. de rempl. positive	Val. de rempl. négative	Volume des contrats
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
<b>Total au 31.12.2020</b>	-	-	-	-	-
Total année précédente	-	-	-	-	-

Dans le bilan, ces positions sont incluses à la valeur du marché dans la valeur de la catégorie respective. Les produits dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus. Tous les produits dérivés utilisés au cours de l'exercice ont été couverts à tout moment.

*Respect de la fourchette stratégique selon organisation des placements.*

### **Stratégie du fonds de gestion des déchets pour la CN de Mühleberg**

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

Suite au recours de BKW contre la réduction du budget de risque, qui a été rejeté par le Tribunal fédéral le 20 octobre 2020, la même stratégie que pour les autres centrales s'applique à nouveau à BKW depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Aperçu des placements au 31.12.2020 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur du marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>394'359.65</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	13'824.11			
Titres	162'701'571.25			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>162'715'395.35</b>	<b>19,6 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	21'548.49			
Titres	103'090'286.65			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>103'111'835.14</b>	<b>12,4 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	312'413.11			
Titres	102'096'203.37			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>102'408'616.48</b>	<b>12,4 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	362'166.81			
Titres	291'400'163.45			
<b>Actions</b>	<b>291'762'330.26</b>	<b>35,2 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>20 à 40 %</b>
Liquidités	970'783.86			
Titres	64'497'946.96			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>65'468'730.82</b>	<b>7,9 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	35'944.31			
Titres	59'898'965.14			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>59'934'909.45</b>	<b>7,2 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	228'230.84			
Titres	43'000'683.37			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>43'228'914.21</b>	<b>5,2 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>829'025'091.37</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

Aperçu des placements au 31.12.2019 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur du marché 31.12.2019 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>4'816'530.98</b>	<b>0,6 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	2'640.98			
Titres	146'140'105.88			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>146'142'746.86</b>	<b>18,0 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	12'386.08			
Titres	75'597'418.63			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>75'609'804.72</b>	<b>9,3 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>7 à 13 %</b>
Liquidités	525'089.55			
Titres	76'790'644.31			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>77'315'733.86</b>	<b>9,5 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>7 à 13 %</b>
Liquidités	577'826.33			
Titres	343'524'474.77			
<b>Actions</b>	<b>344'102'301.10</b>	<b>42,3 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>30 à 50 %</b>
Liquidités	466'503.69			
Titres	61'089'055.25			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>61'555'558.95</b>	<b>7,6 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	140'555.47			
Titres	63'342'199.86			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>63'482'755.32</b>	<b>7,8 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	18'161.97			
Titres	39'535'912.26			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>39'554'074.24</b>	<b>4,9 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>812'579'506.02</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

## Stratégie du fonds de gestion des déchets pour les autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

Aperçu des placements au 31.12.2020 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur du marché 31.12.2020 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>2'489'207.26</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	84'689.37			
Titres	996'743'808.70			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>996'828'498.07</b>	<b>19,2 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	159'059.60			
Titres	760'958'183.80			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>761'117'243.40</b>	<b>14,7 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	2'302'465.62			
Titres	752'442'811.94			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>754'745'277.56</b>	<b>14,5 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	2'044'977.41			
Titres	1'645'392'790.64			
<b>Actions</b>	<b>1'647'437'768.06</b>	<b>31,7 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>20 à 40 %</b>
Liquidités	6'094'086.60			
Titres	404'885'258.58			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>410'979'345.18</b>	<b>7,9 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	220'779.89			
Titres	367'915'968.26			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>368'136'748.15</b>	<b>7,1 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	1'445'317.40			
Titres	247'255'675.89			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>248'700'993.29</b>	<b>4,8 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>5'190'435'080.95</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

Aperçu des placements au 31.12.2019 par rapport à la stratégie:

Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus	Valeur du marché 31.12.2019 CHF	Pourcentage de la fortune réel	Stratégie	Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)
<b>Liquidités</b>	<b>3'611'019.06</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0 à 5 %</b>
Liquidités	16'722.46			
Titres	925'347'865.00			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>925'364'587.46</b>	<b>18,7 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14 à 26 %</b>
Liquidités	115'319.47			
Titres	703'842'582.70			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'États</b>	<b>703'957'902.16</b>	<b>14,2 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	4'901'700.15			
Titres	716'839'080.55			
<b>Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises</b>	<b>721'740'780.70</b>	<b>14,6 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11 à 19 %</b>
Liquidités	2'666'907.36			
Titres	1'585'507'436.89			
<b>Actions</b>	<b>1'588'174'344.25</b>	<b>32,1 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>20 à 40 %</b>
Liquidités	2'928'472.81			
Titres	383'486'003.05			
<b>Immobilier Suisse</b>	<b>386'414'475.85</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4 à 10 %</b>
Liquidités	868'162.93			
Titres	391'243'051.98			
<b>Immobilier étranger</b>	<b>392'111'214.92</b>	<b>7,9 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>4 à 12 %</b>
Liquidités	114'223.91			
Titres	224'139'764.74			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>224'253'988.64</b>	<b>4,5 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>0 à 10 %</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>4'945'628'313.04</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	

### Prêts de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes; suppression des prêts selon décision du comité de placements).

### 2.3. Autres engagements à court terme

Les autres engagements à court terme comprennent les factures impayées suivantes:

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
- ATAG Organisations économiques SA, Berne	51'291.30	37'968.30
- Brandenberger+Ruosch AG, Dietlikon	2'544.50	-
- Irene Messerli	-	11'943.95
- Inge Weber, Paris	3'000.00	3'000.00
- Krauthammer & Partner, Berne	2'617.10	-
- PPCmetrics AG, Zurich	24'461.35	8'306.35
- WengerPlattner AG, Berne	3'455.60	3'677.45
- autres créanciers	3'123.70	-
<b>Montant total</b>	<b>90'493.55</b>	<b>64'896.05</b>

### 2.4. Comptes de régularisations passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 550'895.71; année précédente CHF 506'482.97) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune et d'UBS Fund Management (Switzerland) SA.

### 2.5. Compte du fonds et fortune du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 4 centrales (à l'exception des coûts encourus début 2020 pour la solution de Managed accounts dans le cadre des comptes annuels 2019, qui seront intégralement pris en charge par BKW et la centrale nucléaire de Mühleberg respectivement). Les contributions provisoires fixées selon les art. 8 et 9 de l'OFDG pour la période de taxation 2017 – 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base des études de coûts non contrôlées 2016. Une fois que les études de coûts 2016 contrôlées ont été disponibles, la commission a redéfini les contributions en juin 2018, dans le cadre d'une taxation provisoire revue. Les différences ont été entièrement payées avec la 4<sup>ème</sup> tranche de contribution de 2018.

En raison de l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg le 20 décembre 2019, au cours de l'exercice sous revue CHF 35'760'000.00 ont été versés à titre d'acompte par le fonds de gestion des déchets à BKW Energie AG pour les activités de gestion des déchets en 2020, conformément aux directives relatives aux paiements approuvées par la Commission.

La fortune du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2020 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2020, selon art. 13 de l'OFDG.

## 2.6. Répartition du revenu net des placements de fortune

En raison du regroupement de la gestion de la fortune des fonds de désaffectation et de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les postes détaillés des produits et des charges pour le revenu net des placements de fortune doivent désormais être présentés conjointement pour les deux fonds (voir tableau ci-dessous). Les valeurs comparatives pour l'exercice 2019 ont été déterminés en additionnant les montants des comptes individuels du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets.

	2020	2019
	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF	Fonds de désaffectation et de gestion des déchets CHF
Intérêts sur capitaux	1'063'226.49	957'580.34
Produits d'obligations	61'302'187.99	76'587'236.46
Produits d'actions	64'063'699.06	60'030'396.53
Produits des placements immob.	27'516'071.93	25'982'768.24
Bénéfices réalisés	-21'560'840.12	-25'383'754.41
Différences de cours réalisées	-12'867'828.53	4'821'071.79
Bénéfices et pertes non réalisés	246'412'453.20	837'166'710.05
<b>Résultat du capital et des titres</b>	<b>365'928'970.02</b>	<b>980'162'009.00</b>
Frais de gestion de fortune	-7'655'926.15	-7'250'126.94
Impôts non recouvrables	-5'394'140.00	-5'959'664.49
<b>Charges des placements de fortune</b>	<b>-13'050'066.15</b>	<b>-13'209'791.43</b>
<b>Revenu net des placements de fortune des deux fonds</b>	<b>352'878'903.87</b>	<b>966'952'217.57</b>
dont part du fonds de désaffectation	106'677'517.62	298'989'155.90
<b>dont part du fonds de gestion des déchets</b>	<b>246'201'386.25</b>	<b>667'963'061.67</b>

## 3. Autres informations

### 3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de gestion des déchets n'emploie pas de collaborateurs lui-même.

### 3.2. Événements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants intervenus après la date de clôture du bilan qui ont une incidence sur les valeurs comptables des actifs ou passifs présentés ou qui doivent être publiés ici.

## 5. RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION

### 5.1 Rapport de l'organe de révision du fonds de désaffectation au 31.12.2020

# Rapport de l'organe de révision

à la commission du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et compte du fonds et l'annexe aux comptes annuels (pages 32 à 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

### Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de désaffectation présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Johann Sommer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Matthias Zimny  
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2021

# Rapport de l'organe de révision

à la commission du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et compte du fonds et l'annexe aux comptes annuels (pages 42 à 51) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

### Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de gestion des déchets présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Johann Sommer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Matthias Zimny  
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2021

## 6. GLOSSAIRE

OFEN	Office fédéral de l'énergie
ADFP	Arrêt définitif du fonctionnement de puissance
Cofi-G	Commission financière pour la gestion des déchets des exploitants d'installations
SCI	Système de contrôle interne
KKM	Centrale nucléaire de Mühleberg, exploitée par BKW Energie AG
KKB	Centrale nucléaire Beznau I et II, exploitée par Axpo Power AG
KKG	Centrale nucléaire de Gösgen, exploitée par Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
KKL	Centrale nucléaire de Leibstadt, Kernkraftwerk Leibstadt AG
EC	Étude de coûts
n/a	non applicable
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (172.010.1)
OFDG	Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (SR 732.17)
STENFO	Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires
CA STENFO	Commission administrative
CCA STENFO	Comité de la commission administrative
CP STENFO	Comité de placement
CC STENFO	Comité en charge des coûts
swissnuclear	Association professionnelle des exploitants des centrales nucléaires suisses
D&G	Désaffectation et gestion des déchets
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication



